

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Le Pape Pie IX.

On a dit: "La vertu n'est rien qu'une beauté intérieure, comme la beauté est une vertu extérieure." Or, le grand Pape que Dieu a donné à son Eglise en ce siècle si étrange est orné de ces deux vertus, de ces deux beautés, et nul ne se peut dérober, ami ou ennemi, au charme qu'exerce Pie IX; charme qui résulte de cette double supériorité intérieure et extérieure.

Bien qu'issu d'une famille de petits gentilshommes des Marches, et élevé dans un temps où les habitudes et les manières des siècles de politesse n'étaient plus de mise; bien que placé ensuite dans les conditions très-humbles de la vie sacerdotale, il doit à son élégance naturelle, à sa taille proportionnée, à son visage qu'éclairait un regard d'une indéfinissable douceur, d'être sur le trône le roi le plus digne, le plus majestueux, et en même temps le plus aisément simple qui soit au monde.

Quand, en 1846, il parut la première fois devant le peuple, un long cri s'éleva de toutes les poitrines, un cri d'admiration et de joie: "Com'è bello! Comme il est beau!" Et dès qu'on l'eut dit, parler, bénir, chanter les chants du Seigneur, l'admiration s'accrut encore; sa voix était aussi belle que son visage.

Il y a aujourd'hui près de vingt ans de cela, et loin de s'affaiblir, les charmes de Pie IX sont plus séduisants, plus énergiques que jamais. La pratique des vertus pontificales et l'exercice du pouvoir ont augmenté sa majesté et lui ont donné cette sorte de lumière, de rayonnement que les peintres mettent aux figures des saints.

J'en appelle à tous ceux qui ont eu le bonheur de s'agenouiller devant lui. Est-il en ce monde, à cette heure, un homme qui soit mieux fait pour porter la triple couronne, et qui, par son extérieur, représente plus dignement le Roi des rois?

J'en appelle à tous ceux qui, au jour de Pâques, sur la place de Saint-Pierre, ont vu et entendu Pie IX, revêtu des ornements pontificaux, les bras élevés vers le ciel, donnant la bénédiction solennelle. Est-il en ce monde, à cette heure, un homme à qui conviennent mieux les douze titres splendides que saint Bernard attribue au successeur de saint Pierre?

- Sacerdos Magnus; -Summus Pontifex; -Princeps et Juxta Episcoporum; -Apostolorum Hores; -Primatu Abel; -Gubernatu Noe; -Patriarcatu Abraham; -Ordine Melchisedech; -Dignitate Aaron; -Auctoritate Moyses; -Judicatu Samuel; -Unctione Christus; -et Claves tradite; -oves credite sunt; -Et ces autres douze titres non moins splendides que lui appliquent les Pères de l'Eglise: -Christianorum Monarchu; -Christi in terris Vicarius; -Auctor, Protes, Præfinitor, Confirmitor, Mderator, et Juxta Conciliorum; -Apostolici Depositæ, et Patrimonii Servator et Justus Possessor; -Dctor Orbis; -Pons Sacerdotii; -Mortalium Supremus; -Scelerum Vindex;

- Religionis Vertex; -Arbiter Orbis; -Totius Ecclesie Curator ac Defensor; -Christiani imperii Columna?

Certes, il y a dans le Sacré-Collège de très nobles figures; les cardinaux Patrizi, Amat, de Angelis, de Bonald, Corsi, Riario Sforza, Mathieu, Donnet, Reissach, Nelesi, Panebianco, Pitra, de Bonnechese, Antonelli, Mertel, ont des qualités extérieures qui appellent le regard; que si vous réunissez cependant tout le Sacré-Collège, vous y chercherez vainement une physionomie plus haute, plus sympathique que celle de Pie IX. Bien souvent, je me suis pris à étudier dans les chapelles papales toutes ces figures enveloppées dans la pourpre. Mon imagination osait faire descendre de son trône le Souverain Pontife, le dépouiller de ses ornements et l'asseoir sur les bancs des cardinaux. Et je sentais aussitôt que sa place n'était pas là; mon imagination le reconduisait sous le dais, le coiffait de la tiare et se prosternait repentante d'avoir tant osé.

Au demeurant, il n'y a dans tout cela que le côté extérieur de cette physionomie pontificale. Pour admirer convenablement Pie IX, il faut connaître l'élevation de son esprit, sa piété, son désintéressement, sa résignation, son courage et son humilité, que n'amoindrit en rien la conscience parfaite qu'il possède de la sublimité de son ministère, à la fois sacerdotal et royal.

Ce serait sortir du cadre que je me suis proposé, en écrivant au courant de la plume cette esquisse, que de montrer Pie IX déjantant la révolution en 1848 et 1849, se réfugiant à Gaète, rentrant à Rome en 1850, étonnant le monde en 1854 par la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, et luttant dès lors contre toutes les puissances de l'enfer humilié du nouveau triomphe de la Vierge, Mère du Christ. Ce n'est pas ici le lieu, je le répète, de le montrer accomplissant ces grands gestes religieux et politiques qui font de son pontificat une suite merveilleuse d'événements. Je laisse à d'autres le soin de faire valoir les antithèses historiques, la canonisation des martyrs japonais, des touchantes manifestations du Denier de Saint Pierre, les hardiesse triomphantes de l'Encyclopédie et du Syllabus, et du concours sans cesse croissant des fidèles au pied du trône pontifical.

Pie IX, plein de force, d'énergie, de maturité, doit surmonter de son vivant la tempête qui prépare ses derniers déchaînements. Il faut donc attendre, pour apprécier toute la valeur de ce grand pontificat, d'en avoir vu le couronnement et d'en pouvoir embrasser l'ensemble.

Mais je puis dire, pour m'en tenir aux aspects les moins élevés, que peu d'hommes possèdent au même degré le talent de bien dire, de raconter avec grâce dans la conversation particulière, et de s'élever avec éloquence dans les discours publics. C'est toujours sans effort et comme s'il jouait que Pie IX tranche les questions les plus ardues de la discipline ecclésiastique, de la science chrétienne et de la politique. A son insu, il excelle dans l'art oratoire, qui consiste à exalter tout à tour l'esprit de ceux qui l'écourent par des considérations subimes, et à les reposer par des images simples et touchantes. Il a eu dans sa longue carrière sacerdotale et épiscopale beaucoup de frottements avec les hommes les plus divers; sa mission en Amé-

rique lui a valu des connaissances peu ordinaires parmi les membres du clergé; en sorte que, obligé, par suite de la gravité de son ministère, de porter le plus souvent seul et en secret le fardeau des affaires de la chrétienté, il sait entretenir son entourage de sujets édifiants, variés, où étincellent toujours les mots d'esprit, les saillies délicates, les observations fines, unies à tout ce que donne une expérience consommée des choses et des hommes.

Je puis dire encore que peu de Pontifes ont montré un détachement plus complet des choses du monde. Pie IX, habitué à suivre les impulsions de la charité, ne sait point résister au plaisir de donner. Il donne tout ce qu'il possède. Un évêque, s'il est pauvre, ne sort pas du Vatican sans emporter quelque riche présent. L'autre jour, c'était Monseigneur Manning, archevêque de Westminster, et Monseigneur Deschamps, évêque de Namur, auxquels il offrait des vases sacrés, et le lendemain, voyant arriver M. l'abbé Dumax, qui lui apportait un don de l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires, il n'en fut point surpris. Pie IX avait tout donné, il fallait bien que la Providence lui envoyât le moyen de donner encore.

Une autre fois, un prêtre, aujourd'hui assis sur le siège de saint François de Sales, Monseigneur Mermillod, se trouvant à l'audience, demanda au Pape une bénédiction spéciale pour la ville de Genève, où il devait se rendre le lendemain. Pie IX accorda cette bénédiction, puis il promena quelques instants un regard inquiet autour de lui.

-Ah! s'écria-t-il, tenez, voilà une statue de la Vierge devant laquelle depuis bien des années je prie tous les soirs. Vous l'apporterez à mes enfants de Genève.

C'était une belle œuvre de Tanageri. Pie IX ne s'est montré parcimonieux qu'envers une famille; la famille des Mastai. Il n'a jamais accordé à ses parents d'emplois dans l'Etat, et les ayant un jour réunis tous à Sinigaglia, un nombre d'une vingtaine, il a offert aux hommes des montres, aux femmes des camées de peu de valeur.

Le Saint-Siège, sous son règne, comme sous les règnes de Grégoire, de Léon XII, de Pie VII, et de Pie VIII, a fait expier aux familles pontificales les abus antérieurs remarqués du népotisme. (Rosier de Marie.)

Italie.

Paris, 8 décembre.

Le Moniteur, dans son bulletin, publie les détails suivants sur l'élection présidentielle à Florence qui a eu lieu mercredi:

Au premier tour de scrutin M. Mari avait obtenu 112 voix, M. Mordini 82 voix et M. Rattazzi 79 voix.

Au deuxième, M. Mari a obtenu 116 voix, M. Mordini 91 et M. Rattazzi 76 voix.

Dans le scrutin de ballottage, M. Mari a obtenu 141 voix et M. Mordini 132 voix.

C'est le correspondant florentin du Moniteur qui va nous édifier sur la situation du gouvernement et des partis de la chambre des députés. Sa lettre est datée du 3; elle est par conséquent antérieure à l'élection du président: "La majorité n'est pas encore constituée dans le nouveau parlement italien, et les incidents successifs qui se produisent à

l'occasion de la vérification des pouvoirs témoignent d'une telle mobilité dans la composition des partis, qu'il est difficile de prévoir encore si c'est à droite, à gauche ou au centre que se placera le noyau de la majorité future. La chambre se divise en trois fractions principales, savoir: 1° le groupe composé des membres réélus de l'ancienne majorité et qui compte pour chefs principaux MM. Ricasoli, Minghetti, Peruzzi, Visconti-Venosta; 2° l'ancien tiers-parti, où figurent principalement les députés piémontais et qui se rallie autour de MM. Rattazzi, Lanza, Cordova; 3° la gauche, accrue par les récentes élections et qui ne reconnaît guère de chefs, mais dont les organes les plus marquants sont MM. Mordini et Crispi." Ce que le correspondant dit ici de la gauche, est également vrai des deux autres fractions: "Elles ne reconnaissent guère de chefs." Les partisans de M. Minghetti ne se croient pas obligés à l'obéissance envers M. Ricasoli, et réciproquement. M. Rattazzi n'est rien moins qu'assuré du concours des Piémontais dans toutes les circonstances; l'espoir de coalition qui le portait à la présidence s'est partagé presque également au scrutin de ballottage entre ses deux compétiteurs.

Le correspondant estime que les trois fractions principales s'équilibrent à peu près, c'est-à-dire que "chaque d'elles compte environ une centaine de membres." C'est possible; mais il ajoute qu'il reste "150 ou 200 autres députés, dont l'accession à tel ou tel autre parti, si elle s'opérait résolument et en masse, constituerait cette majorité qui se cherche vainement elle-même." Cent cinquante, soit; bien que la Chambre ne se compose que de quatre cent quarante-trois membres; mais deux cents, non. Or même, en s'adjoignant les cent quarante-trois députés incertains et hésitants ou les cent cinquante du Montour, aucun des trois partis n'aurait la majorité, puisqu'ils se trouveraient en présence de deux minorités disposant ensemble de deux cents voix.

D'ailleurs l'expérience a prouvé qu'il ne faut pas faire fond sur une "accession résolue et en masse", de quelque côté qu'on l'attende: le centre gauche, comme nous l'avons dit déjà, a donné presque autant de voix à M. Mordini qu'à M. Mari dans le scrutin de ballottage pour la présidence; le premier a réuni 132 suffrages et le second 141. Quand, le lendemain, la chambre a procédé à la nomination des vice-présidents, ce sont deux hommes de la gauche et un du centre gauche qui ont été élus; MM. Crispi et Luca et M. Depretis. Pour la quatrième vice-présidence, M. Pisanelli, un ancien ministre, est ballotté avec M. Restelli du parti d'action.

On a remarqué assurément que le correspondant du Moniteur n'a pas même prononcé le nom du ministère dans sa statistique des fractions de la Chambre. C'est qu'en effet il n'y a pas de parti du ministère. M. Mari n'est pas l'homme du gouvernement; il tient obscurément sa place dans les rangs de la *Consorteria*; il a moins d'affinité avec le général La Marmora qu'avec MM. Minghetti et Peruzzi. Le correspondant qui, il ne faut pas l'oublier, écrivait avant l'élection, dit en effet que le cabinet "ne présentera point de candidat à la présidence, et il déclare d'avance, continue-t-il, qu'il n'ajoutera point de signification politique au choix qui sera fait pour ce poste important. De même il s'appliquera, tant que sa politique ou sa gestion ne sera point formellement en cause, à éviter

tout conflit qui pourrait fournir une occasion à quelque surprise parlementaire." Cela ne ressemble-t-il pas à peu près à une abdication?

Eh! mon Dieu! l'abdication est forcée. Laissons un organe ministériel, l'Opinion, en exposer la raison: "Il y a dans la Chambre les éléments les plus disparates. D'anciens députés qui n'ont pas encore abandonné leurs prétentions, et qui ne songent qu'à montrer ce que peuvent les rancunes; de nouveaux élus qui n'appartiennent encore à aucun parti, mais qui, tiraillés à droite et à gauche, reçoivent de part et d'autre des avances, et ne savent lesquelles accepter; tel est le véritable état de la Chambre. Quel est l'homme politique qui a la prétention de mettre de l'ordre dans ce désordre, de se conduire assez habilement pour ne pas se heurter contre les préventions et les antipathies des divers partis, et de se soutenir avantagusement pour le pays au timon de l'Etat? A notre avis, il n'y en a pas. Ce n'est ni Rattazzi, ni Ricasoli qui, isolément, pourraient réussir mieux que le général de La Marmora; s'ils le faisaient, ce serait un miracle." Un miracle! Le général de La Marmora ne prétend pas plus à une telle puissance que MM. Ricasoli et Rattazzi. Ne pouvant rien faire, il s'efface; il attend; quoi? Peut-être que le gouvernement ait occasion de se révéler par un coup d'Etat. Cependant, il y a des ministres et pas de ministère, comme il y a des députés et pas de Chambre.

Etats-Pontificaux.

Nous lisons dans le *Journal de Rome*, sous la date du 4: "Par l'effet de l'activité incessante avec laquelle les troupes pontificales poursuivent leurs tournées combinées à travers la province de Frosinone, dans la soirée du 1er courant, quelque paysans ont arrêté, tout près de Reji, Antonio Caracci, qui poursuivait les troupes, s'étant jeté dans ces campagnes. Cette homme faisait partie de la bande du chef déjà arrêté, Giovanni Capri. Caracci était blessé; il était porteur d'un fusil, d'un poignard, d'une grande quantité de munitions, et il a été livré par les paysans aux gendarmes pontificaux en tournée. Il a été donné sur-le-champ aux paysans une récompense convenable."

Angleterre.

EXÉCUTIONS A LA JAMAÏQUE.

A un meeting tenu à Brighton, présidé par le maire de la ville et auquel assistaient plusieurs membres du parlement, on a adopté la résolution suivante:

"L'assemblée a accueilli avec chagrin et indignation le rapport présenté par le gouverneur Eyre sur les déplorable événements dont la Jamaïque vient d'être le théâtre. Sans perdre le respect dû à la loi et à la justice, on ne peut s'empêcher de regarder avec stupefaction et horreur les exécutions qui ont été faites.

"Il paraît que, non-seulement la vengeance des autorités a frappé sans discernement dans les localités où les troubles se sont produits, mais, sous le nom et l'autorité de la Reine, un homme honorable membre de la législature qui s'était attiré la haine du gouverneur par sa résistance au système d'impôts par lui adopté, a été violemment enlevé de son domicile, éloigné cependant du lieu

des désordres et spécialement excepté de l'état de siège, et a été transporté dans un district où l'état de siège était proclamé, a été jugé sommairement et ignominieusement exécuté. Une telle usurpation d'autorité, une telle violation de toute loi et de toute justice, a jeté sur la nation une tache honteuse; il faut une enquête complète, détaillée, impartiale de tous les faits qui se rattachent à ces événements, afin de laver l'honneur britannique et de protéger les droits et privilèges des sujets de Sa Majesté."

La meeting a aussi adopté une autre résolution demandant le rappel du gouverneur Eyre et la punition sévère des auteurs du massacre.

Une députation a été désignée pour aller présenter au comte Russell les résolutions du meeting.

Société de construction de navires.

Une assemblée des citoyens de Saint-Sauveur, dont le but était de prendre en considération le projet d'une semblable société, a eu lieu, jeudi soir, le 24 courant, à la salle du Conseil de cette localité.

F. Bélanger, écuyer, maire, fut appelé au fauteuil, et L. M. Darveau, prié d'agir comme secrétaire.

P. G. Hoot, écuyer, M. P. P., développa, dans un magnifique discours, le plan de la société en question, et en démontra non-seulement les avantages, mais aussi l'indispensable nécessité. Dans le cours de ses remarques, l'orateur parla aussi du chemin de Québec au lac Saint-Jean. Il informa l'assemblée que les deux promoteurs de cette entreprise si essentielle à Québec, MM. Picard et Hallé, bien qu'entravés par des frères qui étaient venus à la dernière heure, enlever le miel des abeilles, allaient, enfin, voir leurs généreux efforts couronnés de succès, vu que le gouvernement, par l'organe de l'hon. ministre de la colonisation, avait écrit au député de Québec-Est, qu'un township Ferland, allait être arpenté au printemps, et, qu'à partir de Tewksbury, toutes les terres appartenant au gouvernement, ce qui mettrait fin à l'incertitude des colons.

Abdon Côté, écuyer, échevin, ayant été appelé à prendre la parole, se prononça en faveur d'une société de construction de navires telle que proposée. Il fit surtout ressortir dans des remarques très-sensées, que toutes les classes en retireraient un avantage indirect mais certain.

Les résolutions suivantes furent ensuite proposées et adoptées unanimement.

Proposé par Narcisse Dion, écuyer, conseiller, secondé par Joseph Leclerc, écuyer:

"Que cette assemblée approuve la fondation d'une société de construction de navires, et est convaincue que les résultats en seront avantageux à la population de Québec."

Proposé par M. Pierre Giroux, secondé par M. Jonas Gosselin:

"Qu'un comité soit formé pour s'aboucher avec celui qui a été nommé à l'assemblée tenue à la Halle Jacques-Cartier, le 13 courant, et prendre une action commune afin d'organiser une pareille association, et que ce comité, qui aura le pouvoir d'adjoindre à son nombre, se compose des personnes suivantes: F. Bélanger, écuyer, maire; Rév. Père Durocher, M. Félix Bigaonette, Narcisse Dion, F. Kirouac, W. Roy, Pierre Giroux, Joseph Leclerc,

Feuilleton du Courrier du Canada DU 27 DÉCEMBRE 1865.

SIEGE DE QUEBEC EN 1759.

[Journal Précis, de ce qui s'est passé de plus intéressant en Canada, depuis la nouvelle de la flotte de M. Canon, tenu par M. Jean Claude Panot, ancien notaire de Québec.] (*)

10 mai 1759.—A sept heures du soir, il se répandit à Québec un bruit que M. de Bougainville était arrivé: cela était vrai. Il débarqua effectivement chez M. de Bienne, garde-magasin, envoya chercher M. l'Intendant et M. Pôan, eût une conférence avec lui et ne débita aucune nouvelle, sinon qu'on apprendrait de grands événements.

M. de Bougainville était embarqué dans la frégate *La Chézine*, capitaine Ducloux, détachée de la flotte de M. Canon, à deux cents lieues de France.

14 mai.—La dite frégate mouilla en rade.

15.—Arriva le sieur Dincl, second de

M. Canon, commandant la frégate *Le Machava*, que je conduisis chez le munitionnaire. A son arrivée, il nous annonça l'heureuse arrivée de la flotte de M. Canon, dont partie à l'île aux Coudres, partie au Pot à l'eau-de-vie, à l'exception de trois bâtiments dont ils étaient inquiets et qu'ils avaient vu donner dans le Golfe, qui étaient: le *Duc de Fronsac*, le *Rameau* et la *Nouvelle Rochelle*. Vous ne pouvez douter de la joie que cette nouvelle nous donna.

20.—Cette flotte arriva à bon port, à l'exception des trois ci-dessus. Ces navires au nombre de trois frégates et quinze marchands (navires marchands) ne nous ont apporté qu'environ neuf à dix mille quarts de farine, autant de lard, mais beaucoup de boissons et marchandises sèches pour le munitionnaire; les pécotilles particulières les plus fortes ont été celles de M. Monnier et Lez, et Martin, en vins et eau-de-vie.

27.—Arriva le *Duc de Fronsac* richement chargé et dont on désespérait.

29.—Arriva Dufy Charest, commandant la frégate le *Soleil Royal*, de Bayonne, chargé en farine, pois, bled d'Inde et eau-de-vie.

1er juin.—Arriva l'*Atalante*, frégate armée à Rochefort avec la flûte la *Marie* et la frégate la *Pomone*, de Brest, avec la *Pie*; le tout chargé de munitions de guerre.

Par toutes les gazettes et les dépouilles des prisonniers faits du côté des pays d'en Haut, nous fûmes certains que nous serions attaqués et que le siège de Québec était décidé.

6.—Je parlai au capitaine de la flûte la *Marie*, qui confirma notre idée, ayant rapporté qu'en passant au nord de St. Barnabé (île St. Barnabé) il avait vu sept gros vaisseaux mouillés, qui étaient vers le Sud, quoique le vent fut bon. On se flatta en vain que c'était la flotte venant des Iles; nous ne scûmes que trop vite que c'était la première division des anglais qui était devant pour intercepter les secours de Québec.

7.—Nous eûmes avis par M. Aubert qu'il y avait sept vaisseaux anglais mouillés à St. Barnabé.

8.—M. de Léry, détaché pour aller à Kamouraska, nous annonça que les sauvages avaient assuré qu'il y avait plus de soixante voiles.

A la fin de mai, M. de Montcalm arriva à Québec; son arrivée nous annonça la certitude d'un siège. M. le général (c'est sans doute le général de Lévis) ne tarda point à le suivre. Depuis la fin de mai jusqu'à la fin de juin on a fait des travaux considérables à Québec. On a garni toutes les batteries; on en a établi une au Palais; on a fait des retranchements considérables à Beauport, depuis le Sant Montmorency jusqu'au passage de la Petite Rivière, sur laquelle on a établi un pont de bateaux, et où sont campés cinq bataillons de troupes réglées, avec la Colonie et la Milice.

Tous les navires, à l'exception des frégates et flûtes du Roy, furent désarmés et destinés à faire des brûlots. La flotte de M. Canon montera et sera conduite à bon port à Ste. Anne de Bastien, ainsi que le *St. Augustin de Bilboa*,

et l'*Atalante*, par M. Vogorties; à la flûte *La Pie*, par M. Sauran, et le *Duc de Fronsac*, auprès du Richelieu.

On construisit deux bateaux, armés de quatre canons de 24, appelés "tracassiers", sept bateaux montés d'un canon de 24, et une batterie flottante de l'invention de M. Gayot, montée de douze pièces de canon dont quatre de 24, quatre de 18, et quatre de 12. Tous ces ouvrages, ainsi que les brûlots et grande quantité de cajeux seront prêts avant que l'ennemi se soit trouvé devant la ville.

Nous apprîmes que les Anglais avaient fait leur descente à l'île aux Coudres, et s'y étaient établis.

9.—Il s'est fait un détachement d'environ 60 sauvages Abénaquis, et de 60 Canadiens, commandés par M. de Niverville; le sieur Desrivères, qui arrivait de France, fut avec lui en qualité de volontaire.

Les sauvages s'amüsèrent à l'île d'Orléans à manger des bonnets et des moutons qu'on y avait laissés: l'île d'Orléans ayant été abandonnée avec une précipitation qui ne fait pas honneur à celui qui était chargé de ce faire. Il en fut de même de la côte du Sud depuis la Rivière-du-Loup jusqu'à la Pointe Lévy.

Le sieur Desrivères, qui ne voulait point revenir sans rien faire, se détacha avec sept Canadiens de l'île aux Coudres qui s'étaient réfugiés à St. Joachim et s'en fut dans l'île où se mit en embuscade.

10.—Ils ont pris trois jeunes gens,

dont un petit fils du commandant de la flotte des sept gros vaisseaux, un garde-marin et un autre officier passant à cheval par leur ambuscade pour aller placer le pavillon anglais sur une éminence, qui eurent leurs chevaux tués sous eux et furent faits prisonniers.

12.—Ces trois jeunes gens furent amenés à Québec, dont le petit fils du commandant ayant été tiré à part, se trouva parler bon français.

Ils furent interrogés et par leurs dépositions ils nous annoncèrent le siège de Québec; qu'ils devaient avoir vingt-cinq vaisseaux de ligne, douze frégates et deux cents bâtiments de transport; qu'ils devaient avoir vingt mille hommes de descente: qu'on regardait comme sûre la prise de Québec, pensant que toutes les réglées (troupes réglées) étaient à Carillon où elles seraient battues par trois mille hommes qui devaient se joindre à la flotte; et ils comptaient cette opération déjà faite.

Ces jeunes gens furent traités honorablement pendant sept à huit jours à Québec, et ensuite on les envoya avec distinction aux Trois-Rivières. Ils louèrent l'adresse des canadiens d'avoir tué leurs chevaux sans leur avoir fait de mal.

14.—Nous apprîmes qu'ils (les anglais) avaient voulu descendre deux berges à la Baie St. Paul, qui avaient été repoussées par les habitants.

Depuis le 14 jusqu'au 20 juin, il fut fait différents préparatifs pour recevoir les ennemis dont nous avions appris que plus de soixante voiles avaient fait la

traverse.

21.—Trois frégates parurent à la vue de Québec et mouillèrent à la vue de l'anse du Fort et au Trou (Trou de St. Patrice, Ile d'Orléans).

24.—Gros nord-est; il s'est perdu un gros bâtiment sur la batture proche l'Anse du Fort; mais ils ont sauvé la cargaison. Sept autres petits bâtiments de transport échouèrent dans le Trou, dont la majeure partie perdue. Il est à observer que les officiers anglais ont mouillé leurs gros vaisseaux où nous avions coutume de mouiller des vaisseaux marchands; et tant tous mouillés au sud de la Pointe de Lévy vis-à-vis de l'église jusqu'à la batture de Beaumont.

(A continuer.)

—La malheureuse affaire de Bonn, qui a coûté la vie au cuisinier Ott, de Strasbourg, vient de se terminer devant le conseil de guerre. Celui-ci a condamné à neuf mois de forteresse le comte d'Enlenbourg. (*Gaz. de Bonn.*)

—Shibola Hiengumo Kami, le chef de la mission japonaise en France, après avoir pris ses audiences de congé, vient de quitter Paris. Il se rend en Angleterre, où la mission doit passer quelques semaines, avant de retourner à Yokohama.

—Les journaux russes citent une curieuse application de l'instruction obligatoire. Le tribunal de la commune de Yourieff, gouvernement de Kostroma, a condamné aux verges un paysan qui avait refusé d'instruire sa femme.

(*) L'auteur de ce journal est le père de l'honorable J. A. Panet qui fut Président de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.

Joseph Giroux, père, Etienne Falardeau, Joachim Bédard, J. B. R. Dufresne, Charles Jobin, Ed. Dolbec, Frs. Falardeau, Marcel Grégoire, David Létourneau, Jacques Bonhomme, Jos. Dufresne, Léon Saucier, Pierre Boutin, F. Anger, P. E. Gingras, Félix Fortin, Georges Paquet, Joseph Dion, Jos. Bigaonette, L. P. Falardeau, Frs. Marcon, Joseph Boutin, Olivier Plamondon, Frs. Girard, Joseph Giroux, fils, Jonas Gosselin, Pierre Picard, Louis Picard, C. Grégoire, N. Mingny, Jean Robitaille, Marcelin Feeteau, D. Rousseau, J. B. Hamel, L. Tardif, Germain Couette, Joseph Bédard, Aug. Gagnon, Prosper Giroux, Jean Lacasse et Jean Pepin.

Proposé par M. David Létourneau, secondé par M. F. Girard : "Que des remerciements soient dus et offerts par cette assemblée à P. G. Hnot, écuier, pour les explications qu'il vient de donner à cette assemblée, l'intérêt qu'il porte à Saint-Sauveur et le zèle qu'il déploie pour améliorer le sort des classes ouvrières."

CANADA. QUEBEC, 27 DÉCEMBRE 1865.

Un rouge qui se démasque.

Nous avons encore aujourd'hui un petit mot à dire sur le compte de M. Buiès, le M. Buiès qu'on connaît. Avant d'entrer en matière, nous devons dire à nos lecteurs que si nous prenons, de temps à autres, la liberté de mettre M. Buiès sur la sellette, ce n'est pas que nous attachions la moindre importance à son individualité, mais uniquement parce que c'est le type le plus accompli et le moins déguisé de ce que nous appelons le rouge, que c'est une excellente mesure-étalon dont nous pouvons nous servir pour calculer la valeur spécifique des adeptes de cette école politique et sociale qui fleurit à l'ombre de l'Institut pseudo-canadien de Montréal et qui compte parmi ses illustrations le citoyen Blanchet et le rév. Cyr, prédicant suisse.

Nos lecteurs savent déjà que M. Buiès, après avoir été pendant quelque temps le rédacteur extraordinaire du Pays, est devenu le correspondant ordinaire du Messenger de New-York, feuille française de nom, anti-française de cœur et catholique à gros grain. Voici le secret de cette migration de la plume de M. Buiès. M. Buiès étouffait dans les colonnes du Pays, et vous allez voir qu'il y avait de quoi. M. Buiès n'aime pas les prêtres, et encore moins les jésuites ; "l'insolence du froc, la cagoterie, le jésuitisme" le mettent hors de lui. M. Buiès avait cru trouver dans le Pays une tribune libre, indépendante du haut de laquelle il put foudroyer à son aise ces vieilleries qu'on appelle le respect aux autorités ecclésiastiques, le respect aux principes de saine morale, le respect à l'autorité constituée, et chanter franchement poëtille à tout ce que nous chérissions, nous canadiens-français et catholiques, dans l'ordre religieux, moral et social.

M. Buiès comptait sans les exigences du moment. On trouva le jeune réformateur trop ardent et surtout trop franc ; on voulut lui rogner les griffes et l'obliger à ménager, dans l'intérêt de la liste d'abonnés, les sentiments catholiques de la population canadienne-française ; on essaya à lui démontrer qu'il n'était pas encore temps d'exposer ouvertement les véritables tendances du parti. Peine inutile. M. Buiès ne voulut pas entendre parler de compromis sur le chapitre de ses convictions et de ses opinions et il alla se réfugier dans les colonnes libres et indépendantes du Messenger américano-français.

Là il respire, là il insulte à son aise le clergé et nos maisons d'éducation, et du haut de son trône de correspondant il jeta un regard de commisération sur le Pays et les autres feuilles libérales qui n'ont pas le courage de se proclamer franchement anti-catholiques, franchement révolutionnaires, franchement anxionnistes.

M. Buiès commence sa dernière correspondance par expliquer que si les journaux démocrates n'osent pas afficher ouvertement leurs opinions politiques et religieuses, c'est parcequ'ils ont peur de voir se tourner contre eux tout ce qu'il y a d'honnêtes gens.

"Quel est le journaliste qui puisse exprimer sa pensée à lui, qui n'écrive pas sous l'empire de la contrainte à laquelle est assujettie chez nous toute œuvre intellectuelle, et qui aborde une question politique sans y trouver le prétexte de basses injures contre les adversaires de son parti ?"

Dans un pays où la cagoterie et le jésuitisme sont la règle de ceux qui gouvernent, comment voulez-vous qu'il y ait un niveau d'opinion assez élevé pour donner aux crimes la flétrissure, et à la vertu le privilège de n'être pas entraînée dans la boue ?

"Il y a une bonne partie de la population prête à s'insurger contre cette exploitation pieuse ; mais qui lui donnera le signal ? les plus faibles et les plus lâches sont précisément ceux qui, sous le nom de libéraux, n'osent affirmer le libéralisme, et poursuivre l'œuvre du progrès. Ils craignent de se compromettre, passent leur vie à faire des réticences, et taisent par crainte tout ce que le peuple doit savoir. Il y a un homme cependant qui a levé la tête, et qui, loin d'être anéanti, s'est vu récompensé par une immense popularité. Cet homme, c'est le rédacteur du Défricheur, un journal modeste, mais plein d'utilité, qui se publie dans les cantons nouvellement ouverts dans l'Est."

"Le Pays, ce pauvre Pays, a voulu aborder les questions humanitaires, et entre autres la plus inoffensive de toutes, certainement, la peine de mort ; il s'est fait prodigier les appellations d'impie, d'infâme révolutionnaire, de démaugéon furieux, que sais-je, enfin ? On lui a cité des volumes de théologie. Mon Dieu ! et pas une pauvre petite ligne de bon sens n'a pu trouver sa place dans tout cela ! ! !"

Ainsi, c'est bien entendu ; si le Pays et ses confrères en démocratie ne font pas chorus aux injures qui se débitent dans le Siècle et les autres corryphées de la démagogie européenne contre le Pape, le clergé, les ordres religieux, c'est uniquement parcequ'ils ont peur d'être sifflés et honnis et parcequ'ils ne jugent pas encore le terrain assez préparé.

M. Buiès s'élève ensuite avec indignation contre "les tyrans de la conscience, le charlatanisme monacal et le mysticisme des dévots" et il est amené à dire que si M. A. A. Dorion n'est pas resté au pouvoir c'est, d'abord, "parcequ'il a voulu rester honnête homme en politique" et qu'il n'a pas "courbé sa tête sous l'insolence du froc et béni les tyrans de la conscience."

Nous prenons acte de cette explication de la dernière chute politique de M. Dorion et nous prions le Pays de nous dire si M. Buiès est bien informé.

M. Buiès cite ensuite plusieurs faits pour démontrer jusqu'où va le despotisme du clergé, et pour prouver qu'il est grandement temps qu'on enlève aux ordres religieux le contrôle de l'éducation de la jeunesse.

"Je me rappelle, dit-il, qu'à l'un des collèges canadiens où j'ai passé ma première jeunesse, un élève ayant demandé pourquoi la Sainte Vierge venait le samedi plutôt que le vendredi retirer du purgatoire les saintes âmes qui avaient porté le scapulaire, il reçut vingt-trois coups de férule. Un autre n'ayant pas ramassé une clef qu'un ecclésiastique laissait tomber à dessein pour éprouver l'humilité des élèves, fut déclaré un Indépendant, un sujet dangereux, dont on ne ferait jamais rien de bon, une tête sans jugement. Il en est ainsi dans le monde."

Et après avoir vomi deux ou trois autres calomnies contre le clergé canadien, les jésuites et nos maisons d'éducation, il ajoute en forme de conclusion :

"J'ai le courage de mettre de pareilles énormités dans votre journal ; il faut des exemples de ce que je vous dis ; il faut que les hommes sensés ne comptent pas trop sur eux-mêmes, et sachent qu'il y a encore sur ce globe des points où la théorie de Copernic sur la rotation de la terre ne signifie absolument rien. Et pourtant, c'est un beau pays que le Canada ! et le soleil y éclairerait de magnifiques espaces ! mais les jésuites ont mis un voile sur le soleil : leur robe est encore plus épaisse que sa lumière n'est ardente."

Et personne ici pour flétrir devant le public ces affronts de toutes sortes faits à la dignité des citoyens ! Et personne qui ose dire, en présence de ces faits, que le plus grand danger pour un pays est de livrer sa jeunesse à l'aveugle, à l'inservissante autorité des ordres religieux ! Que vous ayez ce courage, à quoi vous servira-t-il ? qui vous écouteront vos ennemis vous déchireront sans que vous puissiez répondre, parce que vos ennemis ont peur de vous, parce que tous les journaux vous sont fermés, parce qu'il n'est pas un libraire qui oserait vendre un livre où l'on dévoile les honteuses intrigues du jésuitisme."

Voilà, lecteurs, ce que c'est qu'un rouge qui se démasque, et tel est le langage que tiendrait tous nos mocrates s'ils n'avaient pas peur de l'opinion publique. Ab uno disce omnes.

Nous ne défendons pas notre clergé et nos ordres religieux des indignes calomnies de M. Buiès ; ils n'ont pas besoin d'être défendus. Nous nous contenterons de faire remarquer que le peu d'éducation que possède M. Buiès il l'a puisé dans ces maisons d'éducation qu'il vilipende aujourd'hui. Dans le monde mocrate on appelle ce que fait actuellement M. Buiès de l'indépendance ; les honnêtes gens appelleront cela une infâme ingratitude.

On dirait que Lafontaine a écrit tout exprès pour M. Buiès deux de ses plus belles fables : la fable du "Villageois et du serpent," et la fable du "Serpent et de la lime." Dans ces deux fables M. Buiès jouerait à merveille le rôle du serpent.

Voici la morale de la première : Il est bon d'être charitable : Mais envers qui ? c'est là le point. Quant aux migrants, il n'en est point qui ne meure enfin misérable. Et voici la conclusion de la seconde : Ceci s'adresse à vous, esprit du dernier ordre, qui n'étant bon à rien, cherchez surtout à mordre. Vous vous tourmentez vainement. Croyez-vous que vos dents imprimant leurs outrages sur tant de beaux ouvrages ? Ils sont pour vous d'airain, d'acier, de diamant. Le Pays et le Défricheur sont instamment priés de dire ce qu'ils pensent des appréciations de M. Buiès, s'ils endossent ses opinions et s'ils acceptent ses compliments.

On ne connaît encore rien de positif sur les causes qui ont amené la résignation de M. Brown.

On ignore encore quel sera le successeur du résignataire. On parle de M. McMaster, membre du conseil législatif et de M. Bell, député de Russell.

La résignation de M. Brown a été acceptée par l'Administrateur de la Province.

MM. Galt et Howland doivent repartir ces jours-ci pour Washington ; le but de ce nouveau voyage et de reprendre, avec le cabinet de Washington, les pourparlers sur le traité de Réciprocité.

La belle et touchante fête de Noël a été célébrée cette année avec l'éclat et la pompe accoutumée dans les églises catholiques de cette ville. A la messe de minuit, toutes les églises étaient brillamment illuminées et l'affluence des fidèles était plus considérable qu'elle n'avait jamais été.

Le jour de Noël, M. Pierre Garneau a été élu comme marguillier de l'église et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Québec.

Pour la paroisse de St. Roch c'est M. Elie Turgeon, tanneur, qui a été élu à cette charge.

Une succursale du Pays

Il y a quelques jours, nous acceptions réception d'une petite feuille périodique publiée récemment à Montréal sous le titre de : "Les Veillées du Père Bon-sens", et nous nous contentions de signaler, en passant, son début suspect. Malgré les précautions oratoires de l'écrivain anonyme qui fait les frais de la nouvelle publication, quelque chose nous disait qu'il devait appartenir à l'école mocrate. La lecture du second numéro qui vient de paraître est venu nous confirmer dans nos prévisions. Les Veillées ne sont, ni plus ni moins, qu'une succursale du Pays, et ont tout ce qu'il faut de mauvaises intentions et de perverses accablées de mauvaises doctrines.

Comme le Pays, les Veillées sont d'opinion que la peine capitale est une monstruosité qu'on devrait rayer de tous les codes criminels et que l'instinct de meurtre est une maladie qu'on guérit avec des fleurs et de la musique. Comme le Pays, les Veillées croient que c'est avec le commerce, les balots de coton et les moulins qu'on civilise un peuple. Voici les paroles que l'écrivain anonyme des Veillées met dans la bouche du personnage qui joue dans ses dialogues le rôle de Mentor ("les italiques sont de nous")

"Il y en a qui disent que le monde devient plus méchant de jour en jour ; mais ceux-là n'ont pas examiné comme il faut les choses. La lumière, le travail, la liberté, l'aisance RENDENT LES HOMMES MEILLEURS. Je vous le prouverai quelque jour."

On voit que c'est, presque mot pour mot, le système civilisateur et moralisateur du Pays ; le Pays civilise par les sciences et l'industrie ; les Veillées moralisent par la liberté et l'aisance, et tiennent pour arriérés ceux qui croient encore à l'influence régénératrice et moralisatrice de la religion.

Quelques uns de nos confrères de Montréal parlent souvent avec emphase des progrès intellectuels et industriels de la métropole commerciale du Canada, de l'esprit d'entreprise de sa population et ils regardent d'un air de pitié ce pauvre Québec, qui n'avance à rien, ou qui marche sans faire de tapage. L'occasion serait bonne aujourd'hui de venger la vieille capitale de ces petits coups d'épingle. Nous pourrions dire, par exemple, que si Québec n'est pas, commercialement parlant, aussi avancé que Montréal, son atmosphère intellectuelle est, par contre, très pure et, à preuve, c'est que, depuis nombre d'années, les journaux-escarbots du genre du Pays et des Veillées n'y peuvent plus vivre, et que l'Institut des potirons n'a pu y établir une succursale.

Les journaux de Montréal nous apprennent que M. Gladu, qui depuis deux ou trois ans rédigeait avec tant d'habi-

leté le Courrier de St. Hyacinthe, vient de laisser la vie agitée du journalisme pour entrer chez les RR. PP. Oblats. Le journalisme canadien perd en M. Gladu un écrivain estimable et estimé, et une plume profondément catholique.

Notre feuilleton.

Nous commençons à publier aujourd'hui, au rez-de-chaussée de notre feuille, un intéressant journal inédit du siège de Québec par les Anglais, en 1759. Ce document historique fait partie de la riche collection de manuscrits que possède la "Société littéraire et historique de Québec." Nos lecteurs parcourront sans doute avec plaisir cette page d'un des plus émouvants épisodes de notre histoire. Par malheur, ce récit est tronqué : le journal de M. Panet se termine le 7 septembre, c'est-à-dire, six jours avant la première bataille des plaines d'Abraham. Tel qu'il est, cependant, ce document mérite d'être publié et d'être lu.

Les mots entre parenthèses, dans le corps du récit, sont de nous.

Nouveau journal.

Le premier numéro du Canada, fondé à Outaouais par M. N. Duvernay, est paru jeudi. Voici le résumé de sa profession de foi :

"Travailler à la diffusion des saines doctrines religieuses, politiques et littéraires ; avec soin et régularité tenir le lecteur, même celui des parties les plus éloignées du Bas-Canada, au courant de tout ce qui se fait au siège du gouvernement ; et enfin donner un organe français au Canada Central, dont les intérêts ont été jusqu'ici trop négligés, et qui est resté lui-même jusqu'à un certain point inconnu au reste du pays."

Le format du Canada est le même que celui de la Minerve ; il est bien imprimé et promet d'être bien rédigé.

Le Canada paraîtra trois fois par semaine ; le prix d'abonnement est de \$4 par année. Les propriétaires annoncent que s'ils reçoivent l'encouragement qu'ils ont lieu d'attendre, ils commenceront dès le 1er mai prochain à publier leur feuille tous les jours.

Nous saluons avec bonheur l'apparition de cet organe de la population canadienne-française libérale-conservatrice d'Outaouais et du Canada-Central.

Nous avons reçu le second numéro de L'Echo de la France. Ce numéro enchante encore en intérêt sur le premier. On peut en juger par le sommaire suivant des matières : La marque de naissance ; histoire philosophique ; l'envie dans le salon ; mort du général Lamoricière ; impressions d'un paysan (poésie) ; chronique ; les événements du mois.

Une nombreuse députation de Missisipiens s'est présentée jeudi dernier à la Maison Blanche, à Washington, pour solliciter la mise en liberté de M. Jefferson Davis. M. Johnson a reçu les solliciteurs avec beaucoup de cordialité, mais il a répondu qu'il ne pouvait faire droit à leur requête.

Le projet du nouveau règlement de l'aqueduc qui a commencé à subir sa seconde lecture devant le Conseil-de-Ville, a besoin de quelques explications. Par ce nouveau projet on veut imposer une taxe de trois centins par piastre, comme taxe de l'aqueduc, sur toutes les propriétés cotisées dans la cité et de deux centins et demi par piastre aussi sur toutes les propriétés cotisées dans la cité, comme taxe de drainage ou de canalisation.

Nous serions les derniers à nous élever contre l'imposition de taxes additionnelles, car il en faut de toute nécessité ; mais elle doit être basée sur la justice et l'équité et la taxe en question ne nous paraît pas l'être. En effet, est-il juste, est-il équitable d'imposer, sous le nom de taxe de l'aqueduc, une taxe de douze centins dans le louis, sur les propriétés qui n'ont jamais été et qui ne sont pas encoreournies de l'eau de l'Aqueduc ? Est-il juste, est-il équitable, d'imposer sous le nom de taxe du drainage, une taxe de dix centins dans le louis, sur des propriétés qui n'ont jamais joui et ne jouissent pas des avantages de la canalisation ?

Et ce qu'il y a de plus malheureux c'est que cette taxe pèsera surtout sur les pauvres, puisque les quartiers qui ne jouissent pas des avantages de l'aqueduc et de la canalisation sont précisément les quartiers où la population est la plus pauvre.

On aura beau présenter ce projet de taxe sous son jour le plus favorable il n'en restera pas moins palpable qu'il constitue une criante injustice ; puisque c'est en réalité imposer une nouvelle taxe de vingt deux centins dans le louis sur

la portion la plus pauvre de la population, tandis que qu'on augmente de dix-centins par louis la taxe qui pèse sur les propriétaires qui sont censés être et qui sont effectivement les plus à l'aise.

Ce projet de taxe fait partie du nouvel acte d'incorporation et il ne peut en conséquence être amendé par la corporation. Voici ce que dit l'acte d'incorporation :

19. Aussitôt que la dite corporation est prête à fournir de l'eau à la cité ou à une partie de la cité, elle doit le déclarer par une résolution du conseil de la cité qui sera insérée trois fois dans un journal anglais et dans un journal français publiés en la dite cité ; et après publication de la dite résolution les propriétaires, locataires ou occupants de maisons, ou autre propriété immobilière dans la dite cité, paieront à la dite corporation une redevance annuelle de trois centins par piastre sur la valeur annuelle cotisée de leurs maisons ou autres propriétés immobilières ; et sur toutes maisons et autres propriétés immobilières dans la dite cité auxquelles l'eau du dit aqueduc est fournie, que les dits propriétaires, locataires ou occupants consentent ou ne consentent pas à recevoir cette eau, la corporation pourra prélever et percevoir une redevance annuelle additionnelle n'excedant pas sept centins par piastre sur la valeur annuelle cotisée des maisons ou autre propriété immobilière auxquelles l'eau est fournie comme susdit, et ce en sus de toute taxe ou redevance spéciale ci-dessous imposée. La dite redevance est fixée par un règlement de la corporation.

Voici maintenant l'article du règlement relatif à la taxe sur le drainage :

"Tout propriétaire d'immeuble dans la dite cité paiera une cotisation ou taxe annuelle pour le drainage sur tous ses immeubles en la dite cité de deux centins et demi par piastre (ou dix centins par louis) sur la valeur annuellement cotisée de tels immeubles."

On reconnaît du premier coup-d'œil l'idée de ce législateur resté inconnu qui avait introduit dans le projet de loi de l'acte d'incorporation la taxe inouïe jusqu'à nos jours d'un chelin par pied sur le front de toutes les propriétés de la cité, proposition qui avait soulevé, on s'en souvient, dans nos faubourgs, un cri de réprobation universel.

Ce législateur, forcé de faire disparaître cet injuste projet de taxe a, en changeant les clauses de la loi, tellement lié toutes les propriétés ensemble, qu'il est impossible de faire un nouveau règlement légal sans qu'il soit basé sur l'injustice.

Le projet du nouveau règlement, maintenant sous considération devant le Conseil, deviendra-t-il loi ? Nous espérons que non. Que le Conseil le rejette et qu'il impose plutôt une nouvelle taxe spéciale l'été prochain si la nécessité s'en fait sentir, et dans l'intervalle qu'il prenne les moyens nécessaires pour faire changer cette clause odieuse de la loi d'incorporation.—(Communiqué.)

Abolition du Conseil de Ville.

Nous empruntons ce qui suit à la Minerve d'hier :

Le Grand Jury de Toronto, dans son adresse à la Cour, exprime ce qui suit : Nous sommes d'opinion que les affaires municipales de cette cité seraient conduites avec plus d'économie et d'efficacité par trois commissaires salariés, par notre système actuel d'un Conseil-de-Ville, et qu'en nous débarrassant du système actuel, nous nous débarrasserions de la corruption qui semble inhérente à ce système ; ou que si le présent système municipal se continue, la loi concernant la franchise doit être amendée de manière à donner à ceux qui paient des taxes une influence dans les élections proportionnée à la propriété pour laquelle ils sont cotisés, et à faire disparaître le système actuel, qui donne à celui qui a le moins d'intérêts dans la société autant de contrôle sur les affaires de cette société, que celui qui y possède le plus d'intérêt. C'est, cependant, avec beaucoup de défiance que nous abordons un sujet qui demande une attention aussi sérieuse et aussi grave que celui de changer et d'amender nos lois actuelles ; mais nous soumettrons respectueusement le sujet à la considération de nos membres du parlement.

Rapport de la commission nommée à Pass. mbice médicale tenue à Québec le 10 novembre 1865.

Votre commission comprenant toute l'importance du mandat que vous lui avez confié, est entrée, sans retard, dans l'exercice de ses fonctions et de ses devoirs. Chargée du soin "de préparer un code de règles ou d'instructions pour la gouverne des autorités et des citoyens en général, dans le cas où le choléra visiterait notre ville," elle a l'honneur de vous soumettre aujourd'hui ce travail.

Dans le but d'arriver de suite à des résultats pratiques, et afin d'éviter des débats oiseux qui n'ont souvent pour effet que la perte inutile d'un temps précieux, votre commission a pris, dès le début, la détermination de s'abstenir de toute discussion relative aux diverses théories qui partagent, encore aujourd'hui, les opinions des membres de la profession, et, sans juger la question, elle a adopté le parti de la prudence en formulant des règles propres à opposer une barrière à l'invasion du choléra, dans le cas où celui-ci serait infectieux.

Notre position relativement aux navires d'outre-mer, notre ville elle-même, formant un centre commercial considérable, et notre fleuve ouvrant au commerce une des voies les plus importantes de ce continent, sont autant de considérations qui nous imposent l'impérieux devoir de nous unir dans l'adoption de moyens propres à nous protéger contre l'invasion du fléau qui nous menace, et de coopérer cordialement avec les autorités et les citoyens des Etats-Unis dans les mesures sages et judicieuses qu'ils ont déjà prises ou qu'ils pourront prendre.

La nouvelle de la présence du choléra parmi les passagers du vapeur Atlanta, arrivé à New-York le 2 novembre dernier, s'étant confirmée, votre commission a cru devoir se mettre en rapport avec les autorités de cette ville afin d'obtenir d'elles les informations touchant les mesures prises relativement aux passagers de ce navire et au navire lui-même. Ces informations, nous en avions besoin pour étayer nos délibérations et nos recommandations au sujet des règles à imposer aux navires de même classe visitant notre port et venant de ports infectés. Votre commission est heureuse de vous faire part de la courtoisie et de l'empressement avec lesquels le Maire de New-York, les officiers de Santé et les médecins du lazaret ont répondu à sa demande.

Voici les faits que relatent ces correspondances.

"L'Atlanta navire-poste anglais, fit voile de Londres le 10 octobre dernier, ayant à son bord soixante-dix passagers en destination de New-York. Ces passagers étaient des passagers de premières et secondes cabines. Arrivé au Havre-de-Grâce il en embarqua vingt autres de 1ère classe et cinq cent dix de seconde. La plupart de ces derniers venaient de la Suisse, du Sud de l'Allemagne et de l'est de la France. Tous, à un petit nombre près, traversèrent Paris en se rendant au Havre. Leur séjour, dans la capitale, où régnait déjà le choléra quoiqu'il ne fut, dit-on, ni sévère ni bien répandu, fut, pour quelques-uns, de quelques heures seulement ; il fut de plusieurs jours pour d'autres. Parmi ces émigrés, on mentionne deux familles venant d'Allemagne, qui demeurèrent un jour à l'hôtel "City of New-York" à Paris, et cinq jours au Havre, aux hôtels "Weipen Samm" et "Hullgarder-Hof." Pendant leur séjour dans ces hôtels, d'autres émigrés venus avec eux ou qui ne les avaient précédés que de quelques jours, furent atteints du choléra, regrettant des soins d'officiers du gouvernement et furent, sur un ordre de leur part, admis à l'hôpital. Quelques-uns d'eux moururent peu de temps après leur entrée dans l'établissement.

"L'Atlanta fit voile du Havre le 12 octobre. Le 13 le lendemain du départ, eut lieu le premier décès par le choléra. Ce fut un jeune enfant de la famille d'émigrés qui avaient habité l'hôtel "Weipen Samm" qui fut la première victime.

"Les 14, 16, 19 et 22, cinq morts par le choléra, tous membres de la famille allemande qui avaient occupé l'hôtel "Hullgarder-Hof."

"Le 22, un ami de cette famille, mais qui occupait une autre partie de l'avant du navire, tomba malade et mourut du choléra le 24.

"Soixante cas de choléra et quinze décès ont eu lieu en mer.

"Depuis l'arrivée du navire à New-York, quarante nouveaux cas ont eu lieu et ont été transférés à bord du navire hospital ; de ce nombre cinq ont succombé.

"La maladie a été restreinte aux passagers d'intreport.

"Aussitôt après son arrivée le navire a été dirigé sur le lazaret le plus éloigné de la ville, et les malades ont été transférés à bord du navire-hôpital, ainsi que ceux qui ont été atteints subseqüemment. Il n'y a pas eu d'autres cas que ceux fournis par l'Atlanta. Ce fait si rassurant est attribuable, peut-être, aux mesures promptes et énergiques adoptées par les autorités du lazaret de New-York."

Votre commission considérant ce qui vient de se passer à New-York, et appuyée sur d'autres faits également importants, a l'honneur de recommander : 1° Qu'un lazaret spécial soit établi où tout navire venant dans notre port et ayant, ou ayant eu, du choléra à bord, sera tenu de débarquer ses passagers qui demeureront à la station pendant un temps suffisant pour permettre au danger de se dissiper ; que toutes les précautions possibles soient prises pour assurer à ces passagers confort et immunité ; que ceux qui sont en santé soient strictement isolés de ceux qui sont malades, et que les mesures les plus rigides soient prises afin d'interdire toute communication avec les autres habitants des différents départements de la station, tant que tout danger n'aura pas disparu ; que la station soit divisée en différents départements ou quartiers ; un pour les hôpitaux, un pour les passagers en santé nouvellement débarqués, et où ils passeront les quatre premiers jours de leur détention, et un troisième, où se terminera la période de probation et où d'où s'embarqueront les passagers qui auront accompli leur quarantaine, pour se rendre à leur destination.

Que les navires, après avoir débarqué leurs passagers, soient soumis à un système de purification et de ventilation aussi complet que le permettent les moyens en usage de nos jours et reconnus les plus efficaces, puis alors, mais alors seulement, qu'il soit permis de continuer leur route.

Votre commission recommande des mesures moins rigoureuses en faveur des navires venant de ports infectés, mais qui n'ont pas eu de choléra à bord durant la traversée. Ces navires devraient néanmoins jeter l'ancre vis-à-vis cette partie de la station destinée aux passagers qui subissent leur dernière épreuve ; être scrupuleusement inspectés par un officier médical compétent n'ayant aucun rapport avec le département des hôpitaux ; être expédiés de suite si leur état et celui de leurs passagers le permettent ; ou bien être détenus, purifiés, s'il y a lieu.

Qu'un service régulier et quotidien entre le lazaret et la cité, au moyen d'un vapeur, soit organisé tant pour le transport des passagers qui ont accompli leur quarantaine que pour ceux des choses nécessaires au service de la station.

VILLES ET VILLAGES.

A part les soins les plus scrupuleux de propre ordinaire qui sont la véritable préservation des peuples menacés des fléaux épidémiques, votre commission croit qu'il serait opportun d'attirer l'attention des autorités sur certaines causes de vicination de l'air atmosphérique qui se rencontrent dans certains quartiers de notre ville. Pour quelques-unes de ces causes, leur simple énumération suffira pour en indiquer les remèdes.

I. Surcroît de population, encombrement dans certaines rues, notamment dans la rue Champlain et autres rues de la Bas-Ville et des faubourgs.

II. Certaines rues non pavées, non macadamisées forment des espèces de cloaques où les eaux pluviales courent et se putréfient, et ces rues deviennent, par là, de véritables foyers d'infection.

III. Dans certains quartiers on est d'habitude de jeter dans les rues les eaux sales, eaux de lavage, eaux grasses de ménage, etc.; sous l'action des rayons solaires, ces eaux donnent lieu aux épidémies les plus malsaines qui alimentent puissamment le choléra et contribuent fortement à le propager.

IV. Durant tout le cours de l'épidémie les rues devraient être tenues dans le plus grand état de propreté, balayées et nettoyyées souvent, et les immondices provenant de ces rues devraient être jetées dans le fleuve, en eau profonde.

Votre commission croit devoir rappeler aux autorités que le pavage en bois est de tous le plus malsain et que c'est celui qui requiert le plus de vigilance et d'attention. Le mieux serait, certainement, de le remplacer par un macadam régulier ou un pavage de pierres.

V. Votre commission suggère, comme mesure indispensable, que l'on procède immédiatement à la construction des égouts dans certaines parties des quartiers Montcalm, Saint-Jean, Jacques-Cartier, Saint-Roch, etc. L'expérience des épidémies antérieures a toujours démontré que c'est dans ces quartiers de notre ville, dépourvus de tout système d'égouts régulier que le choléra a exercé les ravages les plus désastreux. En effet, par le manque de ces égouts, les ordures de ces quartiers sont remplies de fosses d'aisance qui, durant l'été surtout, exhalent les miasmes les plus délétères. Ces égouts auront encore pour effet de vider les caves des maisons dans ces diverses parties de la ville, ces caves étant remplies d'eau durant toute l'année. Dans les temps mêmes ordinaires, cet état de choses exerce l'influence la plus funeste sur la santé des individus qui habitent ces maisons, surtout sur les femmes et les enfants.

VI. Au 20 avril prochain, toute la neige devrait être enlevée de nos rues, de nos cours, afin de permettre aux officiers du bureau de santé de s'assurer de leur état le plus tôt possible.

VII. Des visites fréquentes et inattendues devraient être faites, par l'ordre des autorités, dans tous les quartiers de la ville, surtout dans les plus suspects, dans le but de s'assurer de l'état de propreté des cours, caves, hangars, écuries, etc., et des punitions commuées et exemplaires devraient être infligées à tous ceux qui manqueraient de se conformer aux règlements.

VIII. Le fumier des étables, écuries, etc., devrait être enlevé de la ville fréquemment.

IX. Les abattoirs, les tanneries, etc., devraient être surveillés de près et toujours maintenus dans un grand état de propreté.

X. Une des causes les plus ordinaires des attaques de choléra dans notre ville, c'est l'abus des liqueurs alcooliques, et l'usage même modéré de ces liqueurs fâcheux qui se débitent presque partout. Comme le plus grand débit de ces liqueurs a lieu le samedi et le dimanche, votre commission recommanderait aux autorités de voir au fonctionnement régulier d'un article de la loi qui défend la vente de ces liqueurs depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin.

XI. L'eau de l'aqueduc devrait être fournie gratuitement en son abondance, durant tout le temps de l'épidémie, aux quartiers de la ville où elle n'est pas introduite dans les maisons. (1) A cet effet des réservoirs assez nombreux devraient être établis dans ces divers quartiers. En même temps, recommandation devrait être faite aux individus de s'abstenir de boire de l'eau du fleuve et celle des puits de la ville, qui généralement est dure.

XII. Tout l'ameublement des hôpitaux destinés à recevoir les cholériques devrait être disposé durant le cours de l'hiver, et tout le personnel de ces hôpitaux choisis d'avance, avec injonction aux divers individus qui composent ce personnel de se tenir prêts à entrer en fonctions à l'apparition du premier cas de choléra.

XIII. Les salles des hôpitaux destinées à recevoir les cholériques devraient être avant tout, soumises à un système régulier de ventilation. Tout autre système que celui qui consiste à chasser l'air vicié de ces salles au moyen de tubes allant aboutir à des cheminées d'appel constamment en activité, est jugé insuffisant. Quant à l'air pur, il devrait être fourni au moyen de prises extérieures; et le tout disposé suivant les règles les plus modernes.

XIV. Comme il est reconnu par tous que l'encombrement est une des causes les plus puissantes de propagation de choléra, et comme il est parfaitement constaté que durant les dernières épidémies à Québec, l'hôpital de la marine et ses sheds ont été encombrés de malades, votre commission demanderait que de nouvelles bâtisses temporaires fussent érigées dans d'autres endroits sains et isolés pour recevoir les cholériques. A propos des dangers de cet encombrement, votre commission croit devoir faire observer que onze années se sont écoulées depuis la dernière épidémie et que, si l'on a eu encombrement alors, à plus forte raison il y aura encombrement l'année prochaine à cause de l'augmentation dans la population de notre ville, depuis 1854.

XV. Les désinfectants peuvent, dans certains cas, rendre de grands services: 1° pour assainir les puisards, les latrines, les urinoirs qui émettent des gaz; 2° dans les salles des hôpitaux.

Les désinfectants que votre commission recommande comme étant les plus efficaces et les moins dispendieux sont le chlorure ou hypochlorite de chaux, pour les premiers, et le chlorure ou hypochlorite de soude pour les hôpitaux. Dans aucun cas, cependant, on ne doit mettre une trop grande confiance dans ces agents et négliger les mesures efficaces de propreté et de ventilation.

XVI. Les visites préventives de médecins choisis par les autorités, pour traiter les symptômes prémoniteurs, ayant été suivies de plus excellents résultats tant en France qu'en Angleterre, et ces visites étant considérées universellement aujourd'hui comme un des moyens les plus efficaces pour empêcher les symptômes du choléra de se développer, et limiter et même éteindre l'épidémie, votre commission recommanderait tout spécialement aux autorités de nommer, dans le cours de l'hiver, un certain nombre de médecins qui seraient chargés de faire, durant l'épidémie, des visites fréquentes et régulières dans les maisons des quartiers.

(1) Cette eau, depuis quelque temps, tient en suspension une grande quantité de substances organiques qui la rendent fort désagréable et malsaine. Il faudrait lui rendre sa pureté première; les particuliers peuvent le faire au moyen de la... Merchant's Exchange, à Montréal. Les cou-

pauvres et populeux; le salaire de ces médecins, ainsi que le prix des remèdes, étant à la charge des autorités.

XVII. Les journalistes devraient être priés de s'abstenir de publier ces recettes infatigables contre le choléra, qui le plus souvent, n'ont pas même, pour les recommander, l'autorité d'un nom respectable. La plupart de ces recettes n'ont aucune efficacité, d'autres font du mal, et toutes, par la fausse confiance qu'elles inspirent, empêchent grand nombre d'individus atteints du choléra de recourir à des soins intelligents et éclairés.

CONSEILS AUX INDIVIDUS.

Votre commission croit devoir recommander aux individus les moyens suivants, comme étant les plus efficaces pour se préserver du choléra.

I. Suivre ses habitudes ordinaires, pourvu que ces habitudes soient conformes aux règles d'une saine hygiène. Ces règles d'hygiène consistent, entre autres, pour le cas qui nous occupe:

1° A ne faire d'exercice d'aucun genre dans le boire ou dans le manger; 2° A s'abstenir rigoureusement de toute substance alimentaire ou de tout liquide, qui, d'ordinaire, amènent un dérangement de l'estomac ou des intestins.

Il est impossible de préciser aucune règle absolue à cet égard. Votre commission, pour ne pas entrer dans des détails trop étendus se contentera d'indiquer seulement quelques-unes de ces substances:

(a) Un très grand nombre de fruits, surtout lorsqu'ils ne sont pas parvenus à leur maturité, tels que pommes, cerises, etc.; (b) Légumes mangés crus tels que concombres, melons, salades de toutes espèces, etc., etc.;

(c) Plusieurs autres légumes mangés crus, tels que petits pois verts, pommes de terre nouvelles, etc., etc.

Parmi les autres aliments, la commission se contentera de signaler, comme devant servir de types pour les autres de même catégorie: les boudins, le saumon frais, les anguilles, etc., etc., pâtisseries de toutes espèces, etc.; enfin, tous les aliments reconnus comme indigestes et comme pouvant amener un dérangement de l'estomac et des intestins.

II. Propreté des habitations, aération fréquente par l'ouverture des fenêtres.

III. Éviter de s'exposer à des refroidissements subits, lorsque le corps est en sueur. S'abstenir, par conséquent, de l'eau très-froide, telle que l'eau à la glace, surtout lorsque le corps est en sueur et que cette sueur a été provoquée par un exercice violent. La meilleure boisson est de l'eau pure et fraîche qu'ils faut bien s'abstenir de faire bouillir avant de la boire; l'eau bouillie étant indigeste et malsaine.

VI. Les casernes, les écoles, les collèges, les couvents et, en général, tous les lieux où il y a agglomération de personnes, demandant plus de prise à l'action de l'épidémie, exigeant de la part des chefs de ces établissements une surveillance de tous les instants. C'est dans ces maisons surtout, qu'il faut des soins supérieurs de propreté et un système régulier de ventilation.

Pour plus de sûreté même, votre commission croirait devoir conseiller de vider ces établissements à la première nouvelle de l'apparition du choléra.

V. De l'aveu de tous les médecins, une attaque de choléra se déclare rarement d'emblée; elle est précédée ordinairement de certains symptômes prémoniteurs, tels que diarrhée, coliques, vomissements, etc., etc. Votre commission croit devoir recommander expressément aux personnes qui ressentent les premières atteintes de ces symptômes de ne pas perdre un seul instant et d'y mettre fin le plus tôt possible. En règle très générale, la maladie, dans cette première période, ne résiste pas à des soins bien entendus, et pour peu que ces symptômes soient laissés à eux-mêmes, ils ne tardent pas à dégénérer en choléra véritable. En attendant l'arrivée du médecin, votre commission ne croit devoir faire qu'une seule recommandation aux personnes atteintes de ces symptômes; s'abstenir de toute substance alimentaire et garder le repos.

VI. Votre commission croit devoir recommander à toutes personnes de n'ajouter aucune foi à l'efficacité de ces drogues, recettes, etc., que le charlatanisme ne manque pas d'exploiter dans ces temps d'épidémie et qui font négliger les traitements rationnels. Également, on doit bien se convaincre qu'il n'y a aucune drogue ou recette, ni aucune substance odoriférante, etc., qui puisse éloigner le choléra; et que mettre sa confiance dans ces prétextes spécieux c'est s'exposer à négliger les saines lois de l'hygiène, seul préservatif efficace.

VII. Les craintes exagérées, les précautions excessives doivent être également évitées. Le calme de l'esprit, le courage, la confiance, sont les dispositions morales les plus efficaces à opposer au choléra. Il faut se rappeler que si l'on se conforme aux règles d'une saine hygiène, on a toutes les chances possibles d'échapper à la maladie.

J. E. J. LANDRY, M. D., président
JAS. A. SEWELL, M. D.
WM. MARSDEN, M. D.
C. EUS. LEMIEUX, M. D. L.
H. BLANCHET.
F. H. A. LARUE, M. D. L.
R. H. RUSSELL, M. D., secrétaire.

Québec, 21 décembre 1865.

FÊTES DIVERSES.

—La température est très douce depuis dimanche. Toute la journée d'hier a été magnifique; dans la soirée le vent tourna à l'est et durant la nuit il est tombé de la neige et de la pluie. Ce matin il pleut encore et le vent souffle fort de l'est.

—Le 15 du courant, il y a eu un fort tremblement de terre dans toute la région au nord des Laurentides.

—Trois bons chasseurs de cette ville, le colonel Rhodes, le capitaine Glynn et M. Budden sont partis au commencement du mois par le chemin de St. Jérôme et ont pénétré dans les bois du nord jusqu'au lac des Neiges. Dans cette excursion ils ont abattu seize caribous, trois loups-cerviers, cinquante-trois lièvres et deux perdrix. Durant leur chasse ils ont rencontré des sauvages de qui ils ont acheté deux carajou qu'ils viennent de donner à la Société Littéraire et Historique, nous dit-on.

—Dimanche soir, vers 10 heures, le feu s'est déclaré dans le toit de la bâtisse dite Merchant's Exchange, à Montréal. Les cou-

vertures des maisons adjoignant sur la rue St. Sacrement et sur la rue St. François-Michel furent endommagées par le feu et les marchandises par l'eau. Durant l'incendie une explosion eut lieu dans la Bourse et M. Bertram, l'ingénieur en chef, reçut de graves blessures à la tête et à une jambe et M. A. Peiry fut blessé dans le dos. Deux ou trois pompiers ont aussi été blessés. Il était 2 heures du matin, le jour de Noël, quand le feu fut maîtrisé.

—Nous apprenons avec plaisir que son honneur le Juge Maguire a commencé des enquêtes, à la cour de police, sur les derniers incendies qui ont eu lieu en cette ville. Un grand nombre de témoins ont déjà été examinés.

ÉMEUTE.—Lundi dernier, près de 100 femmes, garçons et jeunes enfants se sont rendus à Mudtown, près de Salineville, Ohio, et ont brisé toutes les portes et les fenêtres des magasins d'épicerie. Ils ont répandu sur le sol tout le whisky qu'ils ont pu trouver. Les émeutiers n'ont pas été arrêtés.

MINES D'OR.—Une dépêche de San Francisco nous apprend que le terrain aurifère de la rivière Columbia est le plus riche du monde. Aux dernières nouvelles, il arrivait parfois aux mineurs de retirer du sol de trois à huit cents dollars par jour.

PRÊTRE CANADIEN MALADE À ROME.—Nous apprenons qu'un jeune prêtre canadien, M. J. B. Langlois, suivant à Rome, depuis près de trois ans, les cours de théologie, est attaqué des fièvres. Sa maladie, néanmoins, n'inspire pas de craintes.—(Miner.)

MOUVEMENTS MILITAIRES.—Le bâtiment de guerre l'Ariadne va être placé en station à Halifax et un nouveau bataillon du 60e régiment d'infanterie pour cette même ville.

Le Galutée, qui a transporté des troupes à la Jamaïque, doit revenir ces jours-ci avec elle, à Halifax.

Les deux compagnies du 17e régiment de retour de la Jamaïque à Halifax, vont être transférées à Charlottetown, pour y relever les deux compagnies qui y sont, lesquelles devront se rendre au Nouveau-Brunswick.

NOUVELLES DE LA RIVIÈRE ROUGE.—La chasse aux buffles à la Rivière-Rouge a complètement manqué cet automne, et il va régner tout l'hiver une disette effrayante parmi ceux qui ne vivent que de cette chasse. Le nombre de buffles diminue tous les ans, et bientôt, il faudra que les Sauvages aient recouru à l'agriculture.

—Les journaux de Hambourg annoncent qu'une partie du rocher d'Heligoland, depuis longtemps minée par les flots de la mer, s'est effondrée et a entraîné avec elle 500 habitants de l'île, dont 70 ont péri.

ORDINATIONS.—Comme nous l'avons annoncé il y a quelques jours, il y a eu des ordinations, dimanche dernier, au Grand Séminaire. Mgr John J. Lynch officiait en l'absence de Mgr de Montréal, assisté des Révérends MM. Larue et Lenoir, S. S. S.

Voilà les noms de ceux qui ont figuré dans ces ordinations:

Prêtres:—M. John J. Chisholm, Arichat, N. E.; M. Eucher Laporte, Montréal; M. Isaie Dozois, do; M. Camille Caisse, do; M. Louis Geoffrion, Société de la Sainte Croix.

Diaconat:—M. Jean E. Filiatrault, Montréal; M. Joseph Lauzon, do.

Sous-Diaconat:—M. Charles P. Benubien, Montréal; M. Francis A. Kavanagh, do; M. Jean A. Boissonnault, do; M. Louis D. Lafontaine, do; M. T. Alfred Larose, do; M. Isidore Forget, do; M. Louis Z. Champagne, do; M. Jean B. Beauchamp, do; M. Wm. H. Fitzpatrick, Boston; M. Thomas L. Magennis, do; M. Richard J. Patterson, do; M. Thomas H. Barry, Chatham, N. B.; M. Neil N. Mackinnon, Charlottetown, I. P. E.; M. Wm. J. O'Donoghue, Halifax, N. E.; M. Bartholomew L. McKeany, St. Jean, N. B.; M. Thos. J. Morris, Toronto; M. Frédéric Audet, St. Hyacinthe; M. Lawrence Walsh, Hartford, Conn.; M. Jean B. Côté, Société de la Sainte Croix.

Ordres Mineurs:—MM. Arsène Dabue, Montréal; Jules B. Rioux, do; Alphonse Séguin, do; Pierre A. Séguin, do; Narcisse A. Troie, do; Joseph E. Poitras, do; Michael L. Dougherty, Boston; James J. McDerrott, do; Joseph M. Cann, Toronto; Amédée Dufresne, St. Hyacinthe; Henry Milette, do; John Sullivan, Hartford, Conn.; Louis J. Lecours, Société de la Sainte Croix; Patrick Collivan, do; Guillaume Demers, do.

Tonsure:—MM. James Bresnan, Halifax, N. Y.; Edward Murphy, do; John Sullivan, Hartford; Joseph Léonard, Montréal; Patrick Collivan, Compagnie de la Sainte Croix; Guillaume Demers, do.—(Miner.)

UNE FÊTE CANADIENNE À SAN FRANCISCO.—Lundi le 20 novembre, une nombreuse députation de Canadiens s'est rendue à la Salle de l'Institut, pour offrir à M. Joseph Couture un magnifique présent de quarante volumes. La lettre d'envoi suivante, qui accompagnait le cadeau, explique les motifs qui ont motivé cette démarche si flatteuse pour le dévoué secrétaire de cette institution bienfaisante.

"M. JOSEPH COUTURE.—Les soussignés, membres de la Société Canadienne de Bienfaisance et de Secours Mutuels, profitent de l'occasion que leur offre le jour anniversaire de votre naissance, pour vous prier d'accepter ces volumes en présent. C'est un gage de remerciement et de reconnaissance de leur part, pour le dévouement et le zèle que vous n'avez cessé de déployer pour établir et faire prospérer la Société à laquelle ils ont l'honneur d'appartenir.

"Signé: S. GADOUAS, A. FRICHETTE, J. B. GRANGER, A. CARDINAL, J. GOULET, R. SCOTTE, J. LANGETTE, F. E. GRAVEL, F. MERCIER, L. D. FRICHETTE, J. JINGRAS, F. CYPRIOT, J. O. BESSE, DR. J. PERRAULT, J. J. PROULT, J. W. SMYTH, E. D. BOSQUI, J. MOFFAT."

M. Siméon Gadouas, qui a remis les volumes et la lettre à M. J. Couture, a prononcé en même temps le petit discours suivant:

"Permettez-moi, monsieur, de vous témoigner, au nom de mes compatriotes qui m'accompagnent, l'estime que nous ressentons pour les louables efforts que vous n'avez cessé de faire dans l'accomplissement de la tâche patriotique et difficile que vous vous êtes imposée. C'est vous qui avez eu l'initiative de notre œuvre, en mettant à exécution l'heureuse pensée de réunir dans un banquet fraternel toute la population canadienne de San Francisco, à l'occasion de notre fête nationale, la St. Jean Baptis-

te. Jaloux de l'honneur de notre patrie commune, vous avez pensé qu'il serait bon pour les Canadiens habitant les États du Pacifique, de rassurer leur fraternité par l'établissement d'une société bienfaisante, semblable à celle que possèdent ici la plupart des autres nationalités étrangères. Vous vous êtes mis courageusement à l'œuvre, sans ralentir vos efforts, jusqu'au moment où a été définitivement établie la "Société de St. Jean Baptiste de Bienfaisance et de Secours Mutuels." Malgré les obstacles, vous avez fondé l'Institut Canadien, où nous avons le plaisir de nous trouver tous réunis aujourd'hui, et qui nous offre tous les avantages résultant d'une distraction instructive et morale.

"Veuillez accepter, monsieur, les livres que vous offrez vos compatriotes, en témoignage d'estime, d'affection, de reconnaissance."

M. J. Couture, sincèrement ému par cette ovation qu'il avait pris complètement à l'improviste, remercia ses compatriotes de l'honneur qu'ils lui faisaient par quelques mots bien sentis.

AVIS AUX ENRHUMÉS.—La Gazette des hôpitaux de Paris indique un moyen aussi facile que sûr de guérir presque instantanément le coryza (rhume de cerveau). Ce mode de traitement consiste à faire des inhalations de teinture d'iode; on place, à cet effet, sous le nez du malade, un flacon de teinture d'iode, que l'on tient à la main. L'iode, sous l'influence de la chaleur de la main, se vaporise.

On répète les inhalations de trois en trois minutes pendant une heure, et peu de temps après tout symptôme du mal a disparu.

ANNONCES NOUVELLES.

A vendre l'Ordo pour l'année 1866—Léger Brousseau.

Le Calendrier pour l'année 1866—Léger Brousseau. Envois Américains—Escomptes—R. S. M. Bouchette J. B. C. Hébert, et Jos. Ancil, Notaires et Agents.

Terres de l'Ordonnance—Ottawa—William F. Coffin.

Vente sans réserve—P. Couture et Cie.

ÉTATS.

Ce matin, le 27 du courant, à minuit et demi à l'âge de 69 ans et sept mois, après une maladie de plusieurs mois, Dame Joséphine Point, veuve de feu Sieur Toussaint Gingras. Elle sera inhumée vendredi, le 29 du courant. Le convoi partira de sa demeure, pied de la côte de la Montagne à 9 heures. A. M. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Ce matin, M. Ant. Prendergast, âgé de 67 ans.

A St. Polycarpe, le 4 du courant, à l'âge de 72 ans, à la résidence du Dr. Z. Boudreau, son gendre, Dame Charlotte Reid, veuve de feu M. Donald McIntosh, cidevant de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

J. B. C. HEBERT ET JOS. ANCIL,

NOTAIRES ET AGENTS, RUE STE. FAMILLE, N° 18, Haute-Ville, Québec. Québec, 27 décembre 1865—1450 12m.

TERRES DE L'ORDONNANCE—OUTAOUAIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'un grand nombre de lots à bâtir situés au nord de la rue Rideau, au nord de la rue Patrick, au nord de la rue St. Andrew, au sud de la rue Bolton, à l'est de la rue Nelson, à l'est de la rue Gloucester, à l'est de la rue Coubourg, à l'ouest de la rue Coubourg, à l'est de la rue Wirttemberg, au sud de la rue Parry, rue Franklin, nord et sud, au sud de la rue Outaouais au sud de la rue Park et de la rue Rideau, seront offerts en vente, MÉRUCÉDI, le PREMIER JOUR DE FÉVRIER 1866, à l'heure de MIDI, au Russell House Hotel, Outaouais par M. McLellan, censeur.

On pourra obtenir des liste des lots et se renseigner sur les conditions de paiements en s'adressant au bureau des ordonnances à Outaouais. Par ordre de L'hon. Commissaire des Terres de la Couronne,

WILLIAM F. COFFIN, Agent des Terres de l'Ordonnance.

Branche des Terres de l'Ordonnance, Terres de la Couronne, Outaouais, 27 décembre 1865—1449. 1f. ps.

Envois Américains—Escomptes.

DEPARTEMENT DES FINANCES, Douanes, Québec, 16 mars 1863.

L'HON. Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement aux taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tel avis il y aura un prospectus chaque samedi dans la Gazette du Canada.

R. S. M. BOUCHETTE.

DEPARTEMENT DES FINANCES, DOUANES, Outaouais, 23 décembre 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré être ce jour, 31. 100, lequel pourcentage de déduction devra être continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits au Etats-Unis pendant cette semaine.

R. S. M. BOUCHETTE, 27 décembre 1865—1451.

MAISON à vendre ou à louer dans le comté de Rimouski, à SAINTE-FLAVIE, située dans le village, près de l'église, ayant une très belle vue et grand terrain propre. S'adresser au propriétaire.

DOMINIQUE VERRAULT, Ste. Féllicité en bus de Matane. Québec, 22 décembre 1865.—14449 6f.

Avis public.

Le soussigné donne avis public que la Société établie sous les noms et raison de J. N. DUQUET & Cie., Propriétaire et Éditeurs du papier-nouvelles Le Canadien, n'étant POINT DISSOUTE, comme l'annonce M. F. Éventurel dans le Courrier du Canada—en conséquence toutes les affaires, transactions et paiements de tout compte concernant la dite Société continueront à se faire comme ci-devant.

J. N. DUQUET, Co-Propriétaire du Canadien. Québec, 30 déc. 1865.—1448 3f.

Vente sans réserve

AU MAGASIN DE DRAPS TENU PAR P. COUTURE ET Cie., No. 37 Rue de la Couronne, No. 37, ET A

L'ENSEIGNE DU PAVILLON ROUGE

No 77, Rue St. Joseph, No. 77, SAINT-ROCH.

LES soussignés, voyant la mauvaise apparence du commerce pour l'hiver prochain, ont décidé de fermer à cette époque un de leurs établissements. En conséquence de cette fermeture, ils vendront d'ici à ce temps, à des

Prix réduits et sans aucune réserve

LE GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES D'AUTOMME ET D'HIVER

Qu'ils ont en mains, déjà si bien connu par le bas prix et qu'ils sont forcés de sacrifier davantage afin de pouvoir réunir le tout le plus tôt possible dans un seul établissement.

Acheteurs, venez visiter et vous verrez le bon marché du superbe assortiment de

HARDES FAITES

REDUITES A TRES BAS PRIX,

A l'Enseigne du Pavillon Rouge, rue Saint-Joseph.

NOTA.—Ce qui restera de marchandises au magasin rue Saint-Joseph, sera définitivement vendu par encan.

Bureau du Conseil Municipal de la seconde division du Comté de Charlevoix.

Baie St. Paul, 1 Décembre 1865.

JE donne par les présentes Avis Public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par Encan Public, à la Baie Saint Paul, au Bureau du Conseil Municipal de la seconde division du Comté de Charlevoix, tenu en la maison d' un soussigné Secrétaire-Trésorier, lundi, le cinquième jour du mois de Février prochain, à dix heures de l'avant midi, pour cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

DESIGNATION DES TERRAINS.

Table with columns: Nom de la Municipalité, Concession, Le numéro, Nom de la Seigneurie, Nom du Propriétaire, Etendue de la terre en superficie, Montant dû sur chaque lot à la municipalité, Montant dû sur chaque lot à la municipalité scolaire.

O. A. CLÉMENT, Sec.-Tré. C. M. S. D. C. C.

11 déc. 1865. 2006—3f.

BUREAU DE POSTE DE QUEBEC

Québec, 30 novembre 1865.

DURANT le mois de Décembre, les Mallettes pour le Royaume-Uni, par le ligne canadienne, vis-à-vis Portland, seront fermées à ce bureau tous les Vendredis, à 5.00 P. M. Un sac supplémentaire à 7.30 P. M.

PAR LA LIGNE CANADIENNE VIA NEW-YORK: Les samedis du 9 et du 23 décembre à 5.00h. P. M. Et par la voie de Boston, avec les Mallettes de l'Halifax, de Terre-Neuve et de la Bermuda les lundis du 4 et du 18 décembre à 5.00h. P. M.

Toutes les lettres usées à la poste pour les Mallettes Supplémentaires doivent être payées d'avance par estampilles. Toutes les lettres enregistrées doivent être présentées à la poste quinze minutes avant les heures fixes pour la fermeture des Mallettes.

J. SEWELL, Maître de Poste. Québec, le 4 décembre 1865—1435

A LOUER

POSSESSION DONNÉE AU 1ER MAI PROCHAIN.

UNE MAISON appartenant à l'honorable M. J. GAUTHIER, résidant à St. Thomas, village de Montigny, située en la haute ville de Québec, rue Ste. Famille N° 6. Cette maison est occupée par Jacques Crémazie, écuyer, Recorder de la cité de Québec depuis le 1er Mai 1861, et est chauffée par deux poêles russes, un sur le front, et un sur la profondeur de la dite maison; lesquels passent dans les trois étages et se terminent dans la cuisine en fonte entourée de tuiles, dont on peut se chauffer que la moitié à volonté au moyen de clefs. Le poêle a été construit par la maison, par sieur Charles Méderschein à la demande du propriétaire qui a payé £17-10-0.—Les poêles russes ont coûté \$300. Il y a aussi établie et bangard à 3 étages avec remise et passage de voiture par derrière par la rue St. François.

S'adresser au propriétaire, ou sur les lieux ou au soussigné.

J. B. C. HEBERT, N. P. Québec, 11 décembre 1865—1440.

AVIS est donné que Dame Delphine Vézina, de Québec, a aujourd'hui porté une action en séparation de Biens contre son mari David Moisan, rusé de Québec, marchand de bois. Québec, 13 décembre 1865.

C. A. MORISSET, Proc. de la Demanderesse. 15 déc. 1865.

Brasserie St. Charles.

LES soussignés sont prêts à recevoir des ordres pour la BIÈRE DOUCE, la BIÈRE AMÈRE, le PORTER et la BIÈRE EN BOUTEILLE, le et après le 20 du courant.

TOURANGEAU, LLOYD et Cie. Un livre "Ordres" est déposé au bureau de John Lemesurier, écuyer, rue St. Pierre, Basse-Ville. Québec, 11 décembre 1865—1841, 9f.



COMPAGNIE DES

Vapeurs Oceaniques de Montréal.

HIVER 1865-66.

Passagers inscrits pour Londonderry, ou Liverpool.

Des billets de retour sont accordés à des taux réduits.

<

Vente definitive.



MAISON JACQUES-CARTIER.

1er MARS PROCHAIN, LEUR SYSTEME DE COMMERCE.

vendront à des sacrifices, qui leur permettront, d'ici à cette date d'écouler tout leur assortiment considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES, que les acheteurs ont déjà eu l'avantage d'apprécier.

VENEZ ET VOYER! COTE ET CATELLIER,

No. 30, rue de la Couronne, Saint-Roch Près du marché

27 nov. 1865-1429 2m.

CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT.

ES SOUSSIGNES en remerciant leurs pratiques et le public en général, leur annoncent qu'ils ont transporté

TOUT LEUR FONDS DE COMMERCE DANS LEUR

NOUVEL ETABLISSEMENT

75, Rue St. Joseph.

VIS-A-VIS LE COUVENT DES SŒURS DE LA CONGREGATION

ST. ROCH,

ET QU'ILS TIENDRONT TOUJOURS EN MAINS UN

Assortiment des plus variés

TELS QUE

Draps, Casimirs, Tweeds, Soies Noires et de Couleurs, Etoffes à robes, chapeaux, fleurs, rubans, plumes, etc., etc., etc.

Et toujours à des prix très réduits.

G. VEZINA & CIE.,

75, Rue St. Joseph, St. Roch.

Québec, 19 avril 1865-1217 12m

ASSORTIMENT D'AUTOMNE

COMPLET

AU

MAGASIN DE DRAPS

No. 37, Rue la Couronne,

P. Couture et Cie.

La maison ci-dessus, si bien connue par le bas prix de ses marchandises, vient de compléter le plus grand assortiment possible en fait de marchandises de la saison.

Les Flanelles ayant été achetées avant la hausse qu'ont subie les lainages, pourront être vendues à bien meilleure composition que par aucun autre établissement.

Comme par le passé, l'assortiment de

DRAP FIN et DOUBLE FOULÉ, DRAP DE CASTOR, DRAP DE MOSCOU et DRAP DE PILOTE,

Sera très considérable et, vendu à des prix qui défieront toute concurrence.

P. COU TURE ET Cie.

N. B.—On aurait besoin de CINQ COMMIS capables pour l'établissement ci-dessus.

4 oct. 1865-1252.

EN VENTE

L'ORAISON FUNEBRE

LEGER BROUSSEAU

GENERAL DE LAMGRIERE

LE HERO DE CASTELFIDARDO

Par Mgr. DUPANLOUP,

Evêque d'Orléans,

Avec un magnifique portrait photographique du général,

exécuté d'après une photographie de Paris, par M. ALEX. FRASER.

Tous les catholiques doivent tenir à conserver ce chef-d'œuvre d'éloquence et avoir dans leurs albums de famille, le portrait de l'illustre défenseur de notre Saint-Père le Pape.

Prix de la brochure, portrait compris :

TRENTE SOUS.

Ainsi pour le prix ordinaire d'une photographie, le public aura à la fois, les discours de Mgr. d'Orléans et le portrait du général de La Moricière.

En vente à la librairie du Canadien, côté de la Bas-Ville, et chez les principaux libraires.

J. N. DUQUET et CIE.,

Libraires-Éditeurs.

L'Hon. Thos. D'Arcy McGE, M. R. I. A.

traduit de l'anglais par

Is. G. GLADU.

Prix: 25 cents.

Québec 1er septembre 1865.

GRAINES ET PLANTS.

ARBRES FRUITIERS ET D'ORNEMENT POUR L'AUTOMNE DE 1865.

ELLWANGER et BARRY ont le plaisir d'offrir, comme par le passé,

leur grand et complet assortiment

D'ARBRES FRUITIERS EN PLEIN VENT ET D'ARBRES FRUITIERS NAINS.

VIGNES,

robustes et étrangères, anciennes et nouvelles variétés.

FRAISES,

et autres petits fruits—de toutes variétés dignes de culture.

ARBRES D'ORNEMENTS,

Arbustes à fleur, Arbustes toujours vert, etc.,

ROSES,

y compris une belle collection de magnifiques arbres de 3 à 5 pieds de haut.

Une grande collection de nouvelles et belles variétés d'Arbres et Plantes Herbacées (Paeonia).

RACINES BULBEUSES DE FLEURS, etc., etc., etc.

Les tiges sont vigoureuses, bien remplies, et en tout de premières classes. Les Plantiers, les Pépiniéristes et les Commerçants sont invités personnellement à inspecter notre assortiment, et à examiner les Catalogues suivants, qui donnent des détails complets, et qui sont envoyés payés d'avance à toute personne qui en le demandant incruste des estampilles, comme suit :

Nos. 1 et 2, dix centimes chacun ; No. 3, cinq centimes ; No. 4, trois centimes.

No. 1.—Un Catalogue descriptif et illustré de Fruits.

No. 2.—Un Catalogue descriptif et illustré d'Arbres d'ornement, Arbustes, Roses, etc., etc.

No. 3.—Un Catalogue de Dahlias, Verbenas, Petunias, et des Plantes choisies pour les jardins d'hiver et couchés chauds, publiés tous les printemps.

No. 4.—Un Catalogue de vente en gros ou Liste du Commerce, publié tous les automnes.

ELLWANGER ET BARRY,

MOUNT HOPE NURSERIES, ROCHESTER, N. Y.

11 octobre 1865-1394 6m.

Dr. Jean-B. Blanchet,

MEMBRE ET LICENCIÉ EN ART OBSTETRIQUE DU COLLEGE ROYAL DES CHIRURGIENS D'ANGLETERRE,

Licencié du Collège Royal des Médecins de Londres, etc.,

a transporté son Bureau et sa résidence au No 12, même rue, ST. STANISLAS,

PIED DE LA CÔTE DE LA PRISON, Haute-Ville.

Québec, 20 octobre 1865-1242 12m.

LE CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1866.

LE SEUL APPROUVE

PAR MONSEIGNEUR L'EVÊQUE DE TLOA, ADMINISTRATEUR.

MAINTENANT EN VENTE

LE CALENDRIER DU DIOCESE DE QUÉBEC POUR L'ANNEE 1865.

LES messieurs du Clergé, les Marchands et autres personnes qui désirent avoir le CALENDRIER approuvé pourront se le procurer dans toutes les Librairies, en demandant spécialement le Calendrier publié à l'imprimerie de Brousseau.

LEGER BROUSSEAU, Imprimeur de l'Archevêché, 7, rue Buade, vis-à-vis le Presbytère. Québec, le 3 novembre 1865.

LE PETIT ALMANACH DU BAS-CANADA, POUR L'ANNÉE 1866

publié par J. N. DUQUET & CIE.,

à l'imprimerie du Canadien, vient de paraître et est en vente chez les principaux libraires de cette ville.

Cet almanach est calculé pour le Méridien de Québec, situé au 46° 49' 12" de latitude septentrionale, et au 71° 16' de longitude occidentale de l'Observatoire Royal de Greenwich, et contient les observations générales pour le temps, le lever et le coucher du soleil, les éclipses, la température pour l'année 1866, un tableau de la Cour du Banc de la Reine en appel et au criminel, des Cours Supérieures (Juridiction civile), des Cours de Circuit, le nom des membres du Conseil Exécutif, une foule de connaissances utiles, la Cuisinière Canadienne, l'horoscope pour tous les mois de l'année, etc.

A vendre en gros et en détail

A la Librairie du "CANADIEN", No 21, rue La Montagne, Bas-Ville, QUÉBEC.

Québec, 6 novembre 1865.

Dr. P Desjardins,

RUE DES FOSSES, No 84.

Près la Rue de la Couronne.

Québec, 31 mai 1865-1263 12m.

LA ST. JEAN-BAPTISTE

QUEBEC

1865.

SOUS ce titre, les Éditeurs du Canadien viennent de publier une brochure contenant :

" Le compte-rendu de la Fête Nationale à Québec en 1865 ;

" Le sermon de l'abbé Chandonnet ;

" Le Discours de M. P. G. Huot, M. P. P. ;

" La Causerie de M. Hector Fabre ;

" La chanson de la St. Jean-Baptiste, par un Français-Canadien ;

" La liste complète des officiers de la Société St. Jean-Baptiste pour l'année 1865, comprenant les noms des officiers de la section St. Sauveur."

Cette publication forme une jolie petite brochure de près de 100 pages, qu'on peut se procurer à la LIBRAIRIE DU CANADIEN, 71, Côte LaMontagne, Bas-Ville et chez les principaux libraires pour la modique somme de

QUINZE SOUS.

Québec, 26 juillet 1865-1317.

VINS FRANÇAIS ET AUTRES

en vente à la Librairie de

LEGER BROUSSEAU,

7, Rue Buade Haute-Ville.

CHABLIS, SAUTERNE, SAUMUR, BEAUCOLOIS, CHATEAU MARGAUX, HAUT BRION, CHATEAU LAFFITE, POMARD, ROMANÉE, CHAMPAGNE, FINE COGNAC, SHERRY, OPORTO, MADERE.

Québec 2 novembre 1864.

HUILE IODÉE DE J. PERSONNE

Pharmacien en Chef de l'Hôpital du Midi, Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris.

L'HUILE IODÉE DE PERSONNE remplace avec avantage, dans la plupart des cas, l'Huile de Foie de Morue, qui, par son odeur et sa saveur provoque un dégoût prononcé, que beaucoup de malades ne peuvent surmonter, et qui est toujours d'une digestion pénible.

Le rapport académique constate en effet " Que dans les cas curables, la guérison ou tout au moins des améliorations heureuses ont été beaucoup plus promptement obtenues avec l'Huile de J. Personne qu'avec celle de Foie de Morue " et déclare " qu'elle présente beaucoup d'avantage sur cette dernière.

Tout prouve en effet que l'Huile de Foie de Morue doit ses propriétés essentielles à l'Iode qu'elle contient, et qu'elle est de plus en plus sophistiquée dans le commerce, au point que certaines Huiles ne contiennent que des traces d'Iode. Par suite, son action sur l'économie devient incertaine et souvent à peu près nulle.

L'Huile de J. Personne, au contraire, identique dans sa composition, possède une action toujours certaine. Elle agit à bien moindre dose, et son odeur et sa saveur diffèrent peu de celle de l'Huile d'Amandes douces, elle est facilement supportée par les malades.

Elle est employée avec succès dans toutes les affections contre lesquelles l'Huile de Foie de Morue a été préconisée ; ainsi que dans toutes les Maladies scrofuleuses, les affections tuberculeuses du poulmon, dans quelques Maladies de la peau, comme le lupus (charbon granuleux), chez les personnes d'une constitution délicate ou affaiblie par un long traitement dans les Hôpitaux, et de 60 grammes par jour, mais nous pensons qu'en ville, en raison des circonstances plus favorables dans lesquelles se trouvent la plupart des malades, il sera rarement nécessaire de dépasser celle de 30 à 40 grammes (2 à 3 cuillerées à bouche), qu'il convient toujours de prendre à jeun, principalement le matin et le soir. C'est du reste au Médecin traitant, seul, qu'il appartient de la fixer et de la modifier selon les cas.

AVIS ESSENTIEL.

L'HUILE DE J. PERSONNE, préparée par l'inventeur lui-même, n'est vendue qu'en flacons et demi-flacons de forme rectangulaire, à pans coupés, sur lesquels sont incrustés les mots : Huile Iodée de J. Personne. Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui-même et par le Dépositaire-général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.

J. PERSONNE.

P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu scrupuleuses ne puissent pas s'en servir pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom d'Huile de J. Personne, une huile inerte ou mal préparée.

L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les Etats étrangers, conformément aux règlements conclus entre la France et ces Etats, pour la garantie de la propriété littéraire.—Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.)

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, rue Buade, Haute-Ville.

COUP-D'ŒIL

SUR LE

CANADA ET LA GOLONISATION.

ON peut se procurer cette récente brochure de M. STANISLAS DRAPEAU, sur la Colonisation, à la Librairie du soussigné, moyennant 12 cents par copie. Il n'en reste plus qu'une cinquantaine de copies à disposition.

LEGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

Québec, 5 octobre 1864.

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisés en trois parties, comprenant : 1o. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple ; 2o. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce ; 3o. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usés de commerce. Par un professeur de comptabilité.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

Québec, 5 octobre 1864.

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisés en trois parties, comprenant : 1o. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple ; 2o. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce ; 3o. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usés de commerce. Par un professeur de comptabilité.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

Québec, 5 octobre 1864.

Exploitation immense de la PHARMACIE COLBERT fait de son ESSENCE DE SALSEPAREILLE en France et à l'étranger, lui permet de la livrer au prix de cinq francs le flacon. Six flacons pris à la fois (quantité convenable pour une maladie simple et récente) vingt-sept francs au lieu de trente (emballage un franc). Paiements en mandats sur le poste (effrancher). On reprend le flacon vide pour 20 cent. à Paris seulement. Tout dépositaire qui rachèterait les flacons vides ferait soupçonner de la mauvaise foi, si toutefois il n'était pas d'origine honnête ; car alors il faut des contre-façons et imitations grossières de l'Essence de Salsapareille de la pharmacie Colbert, dont la réputation a été excitée la cupidité.

Agent-Général pour le Canada : M. LÉGER BROUSSEAU, à Québec.

Les prix en gros sont les mêmes qu'à Paris.

Québec, 14 juillet 1865.

Dr L. J. A. SIMARD,

Médecin-Oculiste et Auriste,

Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE ST LOUIS.

Consultations à toutes les heures.

Québec 5 octobre 1863.

H. BLANCHET, CHIRURGIEN.

No. 9, RUE DU PALAIS.

(Ancienne résidence de son oncle, feu JEAN BLANCHET, Chirurgien.)

H. BLANCHET prêtera une attention particulière au traitement des maladies Chirurgicales.

Québec, 7 juin 1865-1269

ORDO.

MAINTENANT prêt et à vendre à la Librairie du soussigné,

L'ORDO de la province ecclésiastique,

Pour l'année 1866.

LEGER BROUSSEAU.

Québec, 24 novembre 1864.

MOULIN A FARINE A LOUER.

UN moulin à farine contenant 2 paires de moulages pour l'Avoine et 2 paires de moulages pour le Blé, très-avantageusement situé pour le commerce, sur le bord du Fleuve du St. Laurent à 3 lieues de Québec.

Un magnifique lot de grève est attaché au moulin et pourrait très bien être utilisé pour un foin.

S'adresser à E. G. CANNON, N. P.

Q.ébec 9 mai 1864

ESSENCE DE SALSEPAREILLE

Concentrée et préparée à la Vapeur.

LA SALSEPAREILLE est une plante qui croît au Pérou, au Portugal, au Brésil, au Mexique et dans la Virginie. Les peuples de l'Amérique ont les premiers découverts ses propriétés, qui sont attestées dans les ouvrages des plus célèbres médecins, et par tous les naturalistes et les voyageurs. Ce sont les Espagnols qui en ont introduit l'usage en Europe.

AVANTAGES DE CETTE PRÉPARATION.

Les préparations de Salsapareille ne sont efficaces qu'autant qu'elles sont surchargées des principes de cette racine. Mais le temps et les soins nécessaires pour faire les tisanes ordinaires, l'impossibilité de les conserver, leur goût désagréable et les dérangements d'estomac qu'elles causent, par les doses répétées qu'il faut en boire, font généralement adopter l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE pour se traiter à la maison ou en voyageant, et sans interrompre ses occupations ou ses habitudes. On a donc rendu un service signalé à l'art de guérir, en concentrant, sous le plus petit volume possible, le seul principe actif de ce précieux végétal, pour en composer une ESSENCE avec laquelle on a de suite une tisane toute faite. C'est le SEUL MOYEN DE TRAITEMENT sûr, victorieux qui ne soit pas accompagné avec les remèdes secrets exploités par le charlatanisme, avec ces robs et mixtures dont la mélasse, le mercure et l'Iode font la base, et qui sont dangereux ou horriblement dégoûtants.

LES PROPRIÉTÉS.

L'ESSENCE DE SALSEPAREILLE concentrée est le dépuratif par excellence. Elle est généralement préférée aux bains de vapeur, sucs d'herbes, préparations sulfureuses, et à toute espèce de lotions ou frictions ; son grand succès et son immense réputation proviennent surtout de sa composition parfaitement végétale et du soin et de la loyauté avec laquelle elle est préparée. Elle guérit radicalement les dartres anciennes, les rhumatismes et la goutte, les affections rachitiques, scrofuleuses et scrofuleuses ; en un mot toutes les maladies entretenues par un virus quelconque, toute acrimonie du sang, annoncée par des démangeaisons, des chapeaux, cuissons ou picotements, rougeurs à la peau, éruptions sur le corps, clous ou furoncles, pustules ou boutons au visage, sur la langue, dans la bouche, dans la gorge ; aphtes, halète chaude et forte, rougeur des yeux ; teint livide, plombé ou cupréo-rosé ; irritabilité excessive, humeur noire, mélancolique. C'est également comme puissant dépuratif que cette ESSENCE est employée contre les catarrhes de la vessie, hémorrhoides, laits répanis et toutes les irritations et maladies qui font le désespoir des femmes vers l'âge critique. Son usage habituel entretient la fraîcheur du teint et dispense des véscicatoires, des sétons et des cautères. On peut affirmer que la médecine possède peu de médicaments qui aient autant de vertu et de célébrité. Sa puissance égale celle de l'Iode dans les scrofules.

MANIÈRE D'EN FAIRE USAGE.

Elle est simple et commode, et n'exige aucune préparation. On prend matin et soir à une heure au moins du repas, une cuillerée à soupe d'ESSENCE (deux au moins si la maladie est active ou ancienne) dans un demi verre d'eau froide ou tiède, d'orge ou de lait. On donne aux enfants des doses proportionnées à leur âge. Cette ESSENCE n'a pas une saveur désagréable ; on peut la sucrer. Elle n'est pas échauffante. Loins de fatiguer l'estomac, elle excite l'appétit, facilite les digestions. Rien ne désaltère mieux qu'une demi-cuillerée, à soupe d'Essence dans un verre d'eau fraîche et surtout de Soda-water ou d'eau de seltz. Le régime à suivre pendant le traitement, qui ne doit pas être interrompu dès qu'il est commencé, est essentiellement dans la sobriété. On préférera les viandes blanches, les farines, le laitage, les fruits et légumes (cuits surtout). On évitera les épices et salaisons, le vin pur, le café à l'eau. Elle est également efficace en toutes saisons. On peut ajouter à la promptitude du traitement, en prenant tous les huit ou dix jours de l'eau de Sedlitz, ou tout autre purgatif, si toutefois il n'existe pas d'irritations nerveuses ; car alors il faut des cataplasmes intérieurs et de grands bains. Si l'irritation est locale, bains locaux, lotions ou injections (d'eau de guimauve). Recourir aux saignées et cataplasmes émollients, dans tous les cas d'inflammations ou de douleurs locales violentes, tout en continuant l'usage de l'Essence.

PRIX ET AVIS IMPORTANT.

L'Exploitation immense de la PHARMACIE COLBERT fait de son ESSENCE DE SALSEPAREILLE en France et à l'étranger, lui permet de la livrer au prix de cinq francs le flacon. Six flacons pris à la fois (quantité convenable pour une maladie simple et récente) vingt-sept francs au lieu de trente (emballage un franc). Paiements en mandats sur le poste (effrancher). On reprend le flacon vide pour 20 cent. à Paris seulement. Tout dépositaire qui rachèterait les flacons vides ferait soupçonner de la mauvaise foi, si toutefois il n'était pas d'origine honnête ; car alors il faut des contre-façons et imitations grossières de l'Essence de Salsapareille de la pharmacie Colbert, dont la réputation a été excitée la cupidité.

Agent-Général pour le Canada : M. LÉGER BROUSSEAU, à Québec.

Les prix en gros sont les mêmes qu'à Paris.

Québec, 14 juillet 1865.

Dr L. J. A. SIMARD,

Médecin-Oculiste et Auriste,

Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE ST LOUIS.

Consultations à toutes les heures.

Québec 5 octobre 1863.

NOUVELLE PUBLICATION D'UNE GRANDE IMPORTANCE.

LE NOUVEAU TESTAMENT

DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST

TRADUIT DE LA VULGATE EN FRANÇAIS

AVEC DES NOTES

Explicatives, Morales et Dogmatiques pour en faciliter l'intelligence

<